



RAPPORT ANNUEL 2022

Association Suisse de l'industrie des Graviers et du Béton ASGB

Avant-propos



Chers membres de l'association,
Madame, Monsieur,

Le changement est la seule constante dans la vie. Ce principe vaut également pour l'ASGB. L'année écoulée a été marquée par l'évolution de nos objectifs et de nos priorités. Pour cela, nous avons réalisé une analyse approfondie, incluant un sondage auprès de nos membres, dont nous avons beaucoup discuté au sein du comité.

Nos entreprises membres apprécient notre travail et soutiennent les priorités actuelles de l'association. Nous voulons donc maintenir les prestations et les activités très variées de l'ASGB et continuer à y consacrer suffisamment de ressources et de compétences. Mais nous souhaitons également nous atteler à de nouveaux objectifs et de nouvelles activités. Il s'agit, d'une part, de renforcer encore notre collaboration avec l'association de branche asr, voire d'envisager un regroupement de nos associations. D'autre part, il est judicieux d'intensifier la coordination avec BETONSUISSE et d'améliorer encore la réputation de notre branche auprès des médias, de la politique et de l'administration. Il est essentiel que chacun prenne pleinement conscience du rôle majeur que jouent le gravier et le béton au sein d'une économie circulaire. Nous avons également décidé d'intensifier nos efforts en vue de réduire la surréglementation de nos domaines d'activité.

Les commissions et les groupes de travail compétents ont d'ores et déjà commencé à mettre en œuvre les nouvelles directives du comité. Il s'agit par exemple de créer une nouvelle commission parlementaire consultative, d'actualiser la stratégie de développement durable ou de renforcer notre présence sur les réseaux sociaux, ce qui a déjà été fait et a rencontré un écho positif. Pour toutes les activités actuelles et futures, nous pouvons nous appuyer sur une excellente base. L'ASGB affiche un degré d'organisation très élevé – nos membres représentent plus de 95 % de la branche. Ils s'engagent sans relâche en faveur de notre association et mettent à notre disposition des res-

sources et des compétences importantes. Nous disposons aussi d'un office central professionnel et engagé. Notre voix est en outre entendue dans les institutions fédérales de Berne, pour toutes les questions concernant l'association. Autre point fort de l'ASGB: sa fructueuse collaboration avec les associations cantonales, qui permet un fort ancrage régional. De plus, la branche s'engage depuis de nombreuses années dans le domaine du développement durable. Ces investissements et ces efforts nous confèrent une grande crédibilité dans le débat actuel sur la gestion durable des ressources minérales et sur l'économie circulaire.

Je remercie toutes les personnes qui, au cours de l'année écoulée et à l'avenir, se sont engagées ou s'engageront en faveur de la branche des graviers, du béton et du recyclage, ou qui sont à l'écoute de nos préoccupations. Nous remercions tout particulièrement notre comité ainsi que tous les membres de nos commissions techniques et groupes de travail pour leur engagement sans faille en faveur de notre association et de notre industrie.

Le rapport annuel ci-joint vous donne un aperçu détaillé des activités 2022 de l'association. Je vous souhaite une lecture captivante!

Lionel Lathion, président de l'ASGB



Martin Weder, directeur de l'ASGB

Trois questions

QUEL A ÉTÉ LE PLUS GRAND ACCOMPLISSEMENT DE L'ASGB EN 2022?

Des membres satisfaits. Lors de la préparation de la réunion stratégique du comité, nous avons essayé de connaître le niveau de satisfaction de nos membres, par le biais de sondages et d'entretiens personnels. Il en est ressorti que nos membres ont beaucoup de bonnes propositions concernant l'avenir de l'association et qu'ils sont dans l'ensemble satisfaits de leur association, de sa stratégie, de la qualité des prestations de services proposées, de ses organes directeurs et spécialisés ainsi que de l'office central.

QU'AURIEZ-VOUS VOULU FAIRE AUTREMENT?

Obtenir plus d'adhésion face à des solutions globalement bonnes. Par exemple, des demandes d'exploitation bien planifiées, importantes pour l'approvisionnement de notre pays, et parfois soutenues aussi par des organisations de protection de l'environnement, sont de plus en plus souvent rejetées pour des motifs futiles dans les communes riveraines. Il s'avère que lors des votations, les intérêts individuels prennent de plus en plus le pas sur les intérêts généraux de notre société. Cette évolution représente un risque croissant pour l'approvisionnement futur en matières premières minérales et, ainsi, pour notre économie et notre société.

QUELS SERONT LES FACTEURS IMPORTANTS DANS LES ANNÉES À VENIR?

Le mot magique, c'est le dialogue. En tant qu'association, il est essentiel que nous connaissions les préoccupations de nos membres et que nous les défendions avec conviction. Mais nous devons aussi écouter et élaborer de nouvelles solutions avec ceux et celles qui ont des opinions divergentes, capables de réunir une majorité et reflétant convenablement les préoccupations de la branche des graviers, du béton et du recyclage.

3
AVANT-PROPOS

4
TROIS QUESTIONS

6
ASSOCIATION

6
OBJECTIFS ET STRATÉGIE DE L'ASSOCIATION

7
DIRECTION DE L'ASSOCIATION ET COMMISSIONS

11
COLLABORATION AVEC LES ASSOCIATIONS CANTONALES

12
COMPTES ANNUELS 2022

14
CHIFFRES ET FAITS SUR LE GRAVIER ET LE BÉTON

16
RAPPORTS D'ACTIVITÉ 2022

16
DROIT ET POLITIQUE

22
TECHNIQUE

24
INSPECTORAT

26
SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET PROTECTION DE LA SANTÉ

27
FORMATION CONTINUE ET SÉMINAIRES

29
NATURE ET SOL

30
PROMOTION DE LA NATURE

32
COMMUNICATION

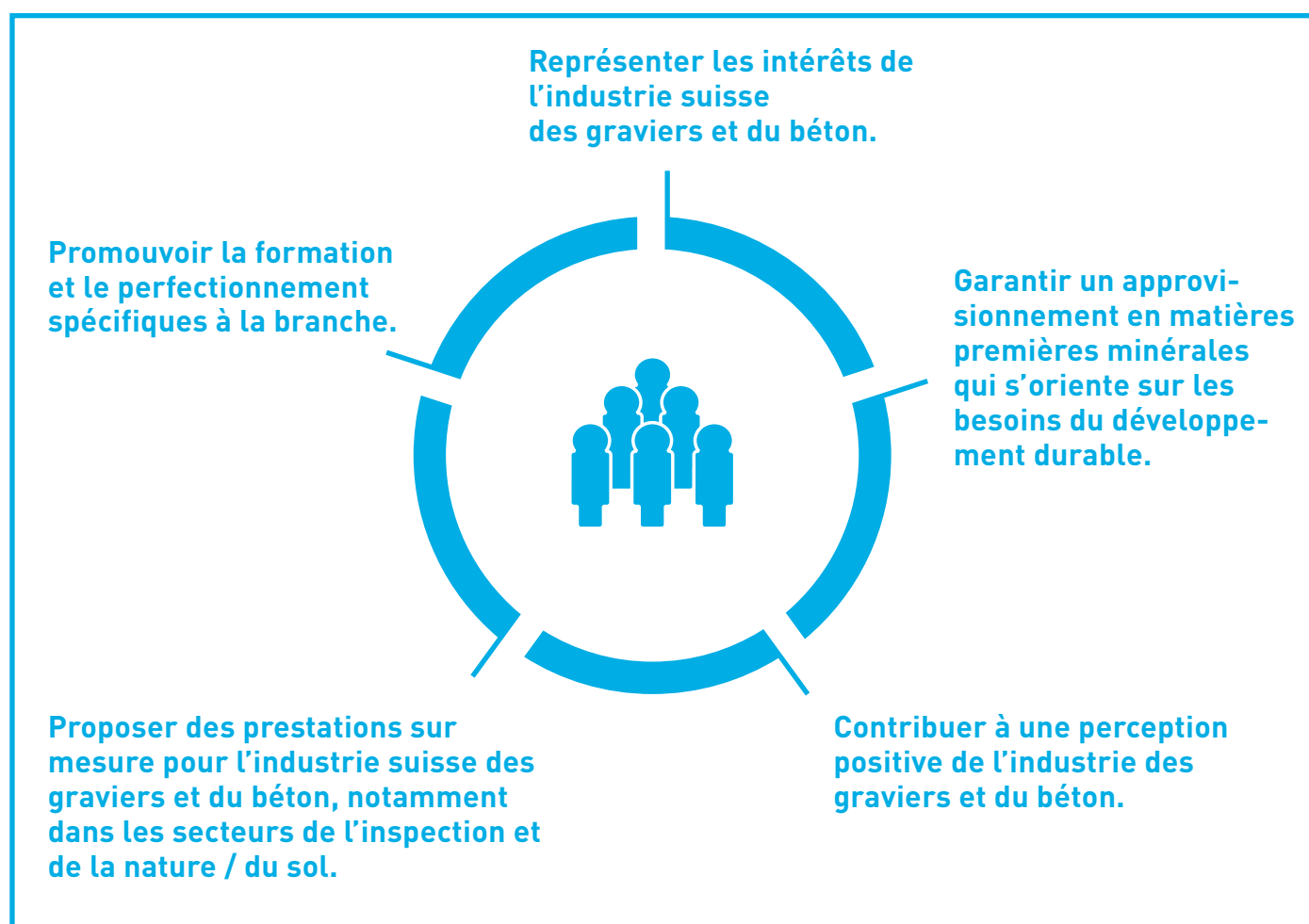
33
COLLABORATION AVEC LES ASSOCIATIONS FAÏTIÈRES

34
RAPPORTS DES COMMISSIONS

38
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Objectifs et stratégie de l'association

L'ASGB est l'association faitière de toutes les entreprises qui exploitent du gravier, fabriquent du béton et/ou pratiquent le recyclage en Suisse, ainsi que de 16 associations cantonales. Les principales stratégies peuvent être résumées comme suit:



Les entreprises membres de l'ASGB produisent des matériaux de construction minéraux, qui sont fabriqués en préservant les ressources, recyclés à plusieurs reprises et éliminés de manière appropriée en décharge à la fin de leur cycle de vie. Dans ce contexte, il est primordial, tant sur le plan technique que biologique, de boucler les cycles des matières tout en tenant compte à parts égales des préoccupations économiques, sociétales et écologiques. L'engagement doit contribuer à réduire l'empreinte écologique et ainsi participer efficacement à la préservation de l'équilibre écologique global.

Durant l'exercice sous revue, les mesures concernant l'utilisation temporaire du sol, comme l'exploitation de matières premières, le remblayage et la remise en état, l'utilisation de ressources pour la fabrication de matériaux de construction minéraux primaires et recyclés ainsi que le stockage de matériaux d'excavation et de démolition non valorisables, ont une nouvelle fois été au centre des préoccupations. Ces mesures ont toutes pour objectif de réduire la consommation de matières premières et d'énergie en vue d'atteindre l'autosuffisance.

L'ASGB est ouverte aux nouvelles évolutions scientifiques et techniques et promeut activement leur mise en pratique et leur utilisation.

Comité 2022

PRÉSIDENT



Lionel Lathion
Lathion Group SA
Directeur

VICE-PRÉSIDENTS



Kurt Marti-Wechsler
Makies AG
Direction



Ulrich Widmer
KIBAG Holding AG
CEO

MEMBRES



Roger Dällenbach
Holcim (Suisse) SA
Membre de la direction



Martin Eberhard
Eberhard Unternehmungen
CEO



Daniel Kästli
Kästli Bau AG
Président du conseil d'administration



Jean Malcotti
Grisoni-Zaugg AG
Responsable maintenance et logistique



Pascal Müller
Agir SA
Direction du groupe



Marcel Santeler
HASTAG St. Gallen Bau AG
Directeur

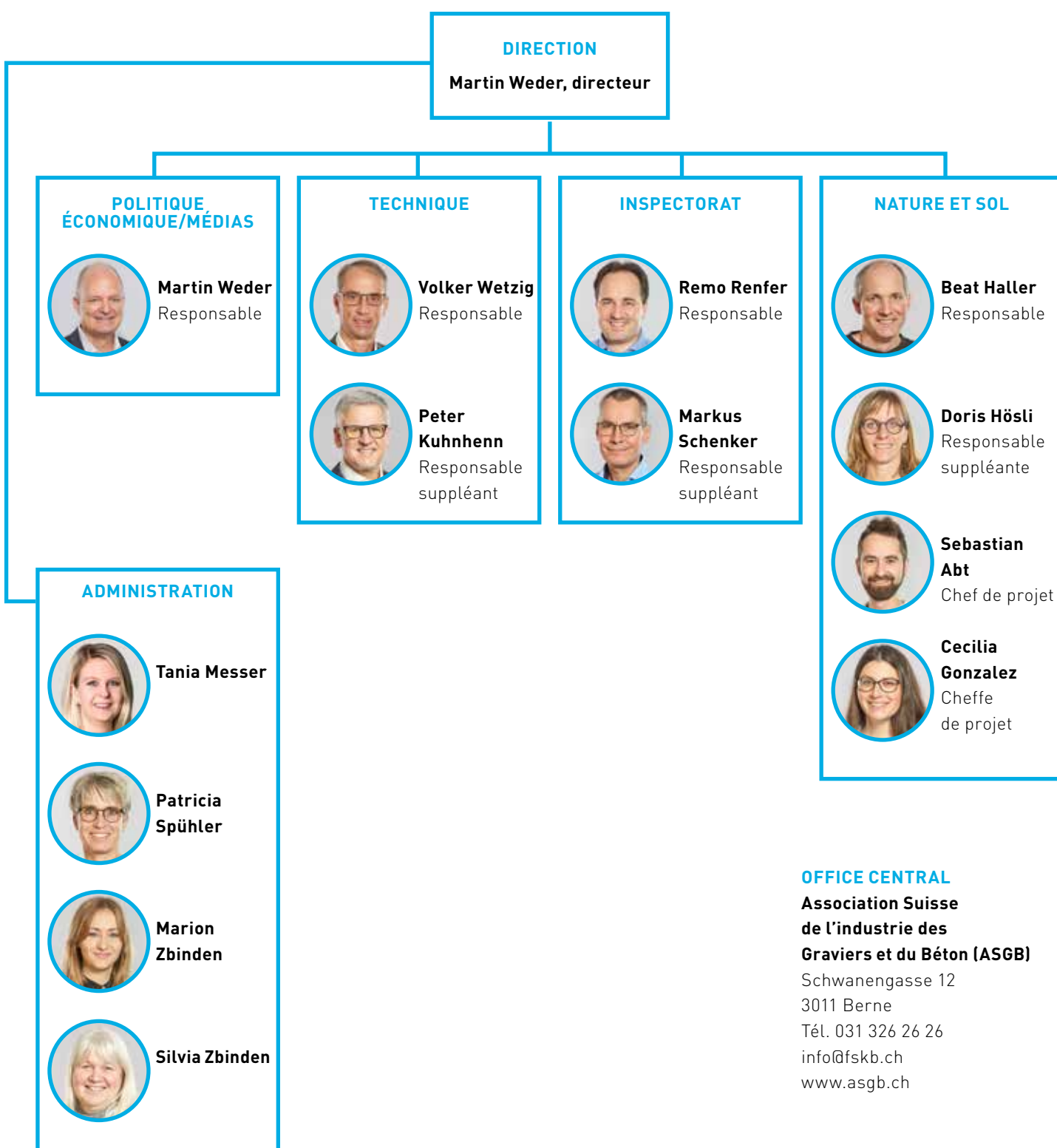


Daniel Steck
Jura Management AG
Directeur Béton, gravier, excavation



Matthias Steinegger
Arnold & Co. SA
Chef d'exploitation

Office central 2022



Commissions 2022

COMITÉ DIRECTEUR

Lionel Lathion, Lathion Group SA, Présidence
Kurt Marti-Wechsler, Makies AG
Martin Weder, ASGB
Ulrich Widmer, KIBAG Management AG

COMMISSION POLITIQUE

Daniel Schneuwly, Anwaltskanzlei Schneuwly-Sahli, président
Michael Baumgartner, DAMKE Rechtsanwälte
Mischa Berner, Walder Haas Berner AG
Michele Casale, Holcim (Suisse) SA
Bruno Kiefer, Vigier Beton
André Renggli, Griston Holding AG
Robert Walder, Walder Haas Berner AG
Martin Weder, ASGB

COMMISSION MARKETING ET MÉDIAS

Pascal Müller, Agir AG, Présidence
Nadia Bohli, Holcim (Suisse) SA
Beat Foser, Foser AG
Johannes Mederer, Holcim Granulats et Bétons SA
Martin Sollberger, Vigier Beton Seeland Jura AG
Martin Weder, ASGB
Jürg Wyss, Kieswerk Boningen AG

COMMISSION INSPECTORAT

Marcel Santeler, HASTAG St. Gallen Bau AG, président
Didier Aeby, Orllati Management SA
Andreas Blank, Ernst Frey AG
Jürg Klages, BKP Chur AG
Remo Renfer, ASGB
David Waser, Zimgroup Holding AG
Martin Weder, ASGB

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Martin Eberhard, Eberhard Unternehmungen, président
Andreas Feldmann, KIBAG
Beat Haller, ASGB
Thomas Hurni, Hurni Kies- und Betonwerk AG
Giuseppe Manitta, Jura Management AG
Johannes Mederer, Holcim Granulats et Bétons SA
Robert Nothnagel, Holcim (Suisse) SA
Pascal Remund, Kästli Bau AG
Vincent Tissières, Carrière de St-Léonard
Jürg Wyss, Kieswerk Boningen AG

COMMISSION TECHNIQUE

Daniel Kästli, Kästli Bau AG, président en u. p.
Volker Wetzig, ASGB, président en u. p.
Christian Brunner, Beton AG Baden-Brugg
Peter Bütschi, Vigier Beton Berner Oberland
Peter Cadalbert, Kieswerk Oldis AG
Sandro Coray, Baugeologie und Geo-Bau-Labor AG
Cathleen Hoffmann, Holcim (Suisse) SA
Stefan Kohler, Alluvia AG
Emanuel Meyer, Jura-Cement-Fabriken AG
Martin Preisig, Eberhard Bau AG
Marc Rohr, KIBAG Management AG
Jörg Steck, Toggenburger AG

«La sécurité de l'approvisionnement est également une priorité absolue dans la construction. Il s'agit de poursuivre l'exploitation des gravières et d'en tenir compte lors de la pondération des intérêts en matière d'aménagement du territoire.

En contrepartie, la branche des graviers, du béton et du recyclage affiche aujourd'hui déjà de bonnes valeurs dans le domaine de l'économie circulaire et poursuivra, je l'espère, ses efforts en faveur des circuits fermés.»

Damian Müller,
Conseiller aux États (PLR/LU), membre de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE)

Collaboration avec les associations cantonales

Les plans directeurs cantonaux jouent un rôle essentiel pour notre branche. Ils constituent des conditions cadres primordiales pour l'approvisionnement de la population en matières premières minérales primaires et recyclées ainsi que pour le stockage définitif de matériaux minéraux non recyclables. En plus de l'adoption de nouvelles dispositions légales, la manière dont elles sont exécutées est aussi souvent essentielle pour

notre branche. Seize associations cantonales veillent à ce que les préoccupations de notre branche bénéficient également de l'attention qu'elles méritent au plan cantonal. L'ASGB accorde une importance particulière à une collaboration ciblée avec les associations cantonales et s'est fixé pour but d'optimiser sans cesse cette collaboration.

AFGB – Association Fribourgeoise de l'Industrie des Graviers et du Béton Président: Philippe Peiry Secrétariat: Sylvie Bardy	KSE Bern – Der Kantonale Kies- und Betonverband Président: Andreas Hegg Directeur: Roger Lötscher
ATMI – Associazione Ticinese Materiali Inerti Président: Gabriele Pinoja	KSKB – Kantonalverband Steine Kies Beton St. Gallen Président: Marcel Santeler Directeur: Felix Keller
AVGB – Association Valaisanne de l'industrie des Graviers et du Béton Président: Luis Ricardo Secrétariat: Samanta Gallicchio	LVKB – Luzerner Verband Kies + Beton Président: Kurt Marti-Wechsler Directeur: Markus Gut
AVGD – Association Vaudoise des Graviers et Déchets Président: Jean Malcotti Secrétaire général: Charles-Matthieu Hoyas	SKS – Solothurnischer Verband Kies-Steine-Erden Président: Rolf Kissling
FKB Innerschweiz – Fachverband für Kies- und Betonwerke in der Innerschweiz Présidente: Ursina Jenny Directeur: Sandro G. Tobler	VBBK – Verband Bündner Beton- und Kiesindustrie Président: Gian-Paolo Pozzy Secrétaire: Maik Capeder
FKB Zürich – Fachverband für Kies- und Betonwerke im Kanton Zürich Président: Truls Toggenburger Directeur: Martin Arnold	VBK beider Basel – Verband mineralischer Baustoffkreislauf beider Basel Président: Thomas Ghelma Directeur: Gerhard Moser
FNE – Fédération Neuchâteloise des Entrepreneurs Président: Olivier Haussener Secrétaire général: Jean-Claude Baudoin	VKB Aargau – Verband der Kies- und Betonproduzenten Aargau Président: Pascal Müller Directeur: Gerhard Moser
GEGB – Groupement des Entreprises Genevoises du Gravier et du Béton Président: Massimo Gorgoni Secrétaire: Robert Angelozzi	VTK – Verband Thurgauer Kieswerke Président: Thomas Imhof

Comptes annuels

à l'attention de l'assemblée générale

COMPTE DE RÉSULTAT

	1.1.2022-31.12.2022		1.1.2021-31.12.2021		Budget 2022
		%		%	
Cotisations des membres	1'492'607.30		1'480'478.00		1'470'000.00
Membres invités	66'150.00		66'150.00		60'000.00
Cotisations des membres	1'558'757.30	43.0	1'546'628.00	44.7	1'530'000.00
Inspectorat	972'285.93		960'111.45		950'000.00
Nature e sol	625'468.83		560'949.81		590'000.00
Prestation à tiers	465'494.41		379'451.55		370'000.00
Recettes des prestations	2'063'249.17	56.9	1'900'512.81	55.0	1'910'000.00
Autres recettes	3'795.45		9'980.45		10'000.00
Dissolution provision pour projets (informatique)	0.00		0.00		0.00
Autres recettes sur livraisons et prestations	3'795.45	0.1	9'980.45	0.3	10'000.00
RECETTES NETTES SUR LIVRAISONS ET PRESTATIONS	3'625'801.92	100.0	3'457'121.26	100.0	3'450'000.00
Investissement projets (informatique)	-105'754.95 ¹		-227'050.26		-50'000.00
Service spécialisé technique	-82'324.05		-88'816.57		-88'775.00
Inspectorat	-418'859.90		-386'390.17		-480'000.00
Nature e sol	-235'656.40		-190'511.71		-220'000.00
Normes/directives	-36'520.05		-38'455.94		-30'000.00
Écologie	-5'028.75		-8'911.45		-15'000.00
Relations publiques, médias gravier	-278'703.95		-183'045.18		-210'000.00
Formation, séminaires, perfectionnement	-15'108.92		-1'782.39		-10'000.00
Activités politiques	-62'676.50		-89'300.15		-100'000.00
Actions spéciales	-44'307.40		-33'998.00		-35'000.00
Kiwe-Ca (2019-2021)	0.00		1'547.40		0.00
Charges pour prestations achetées	-1'284'940.87	-35.4	-1'246'714.42	-36.1	-1'238'775.00
CHARGES ACTIVITÉS	-1'284'940.87	-35.4	-1'246'714.42	-36.1	-1'238'775.00
BÉNÉFICE BRUT I	2'340'861.05	64.6	2'210'406.84	63.9	2'211'225.00
Charges de personnel	-1'710'638.95	-47.2	-1'582'287.05	-45.8	-1'620'000.00
BÉNÉFICE BRUT II	630'222.10	17.4	628'119.79	18.2	591'225.00
Charges de locaux	-136'152.60		-130'215.15		-130'000.00
Direction/secrétariat	-89'453.29		-73'506.20		-103'000.00
Comité, comité directeur	-105'172.45		-81'328.75		-100'000.00
Assemblée générale, conférence des présidents	14'686.75		-19'991.60		-40'000.00
Contributions, dons, associations	-100'351.00		-85'868.00		-75'000.00
Adhésions européennes	-32'845.98		-39'003.29		-65'000.00
Autres charges d'exploitation	-449'288.57	-12.4	-429'912.99	-12.4	-513'000.00
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AVANT INTÉRÊTS, IMPÔTS ET AMORTISSEMENTS (EBITDA)	180'933.53	5.0	198'206.80	5.7	78'225.00
Amortissements	-74'545.60	-2.1	-30'292.60	-0.9	-50'000.00
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AVANT INTÉRÊTS ET IMPÔTS (EBIT)	106'387.93	2.9	167'914.20	4.9	28'225.00
Charges financières	-3'638.71	-0.1	-2'372.49	-0.1	0.00
Produit financier	0.00	-	0.00	-	1'000.00
BÉNÉFICE/PORTE DE L'EXERCICE AVANT IMPÔTS	102'749.22	2.8	165'541.71	4.8	29'225.00
Impôts directs	-2'846.60	-0.1	-2'658.05	-0.1	-5'000.00
BÉNÉFICE/PORTE DE L'EXERCICE	99'902.62	2.8	162'883.66	4.7	24'225.00

¹ Y compris provision nouveau matériel informatique

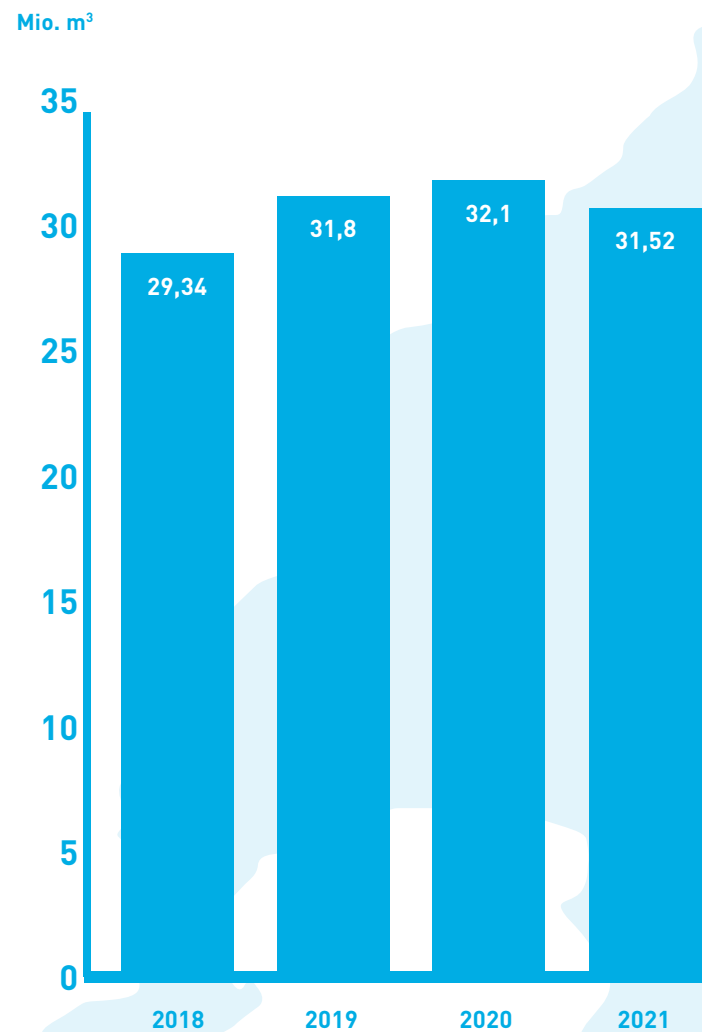
BILAN

	31.12.2022		31.12.2021		Écart
		%		%	%
ACTIFS					
Caisses	1'664.65		2'416.15		-751.50
Comptes chèque postal	445'044.55		666'665.85		-221'621.30
Comptes courants bancaires	524'163.07		96'023.42		428'139.65
Comptes de placement	696'994.70		1'200'000.00		-503'005.30
Liquidités et actifs détenus à court terme	1'667'866.97	67.0	1'965'105.42	77.2	-297'238.45
Créances sur livraisons et prestations	617'666.45		420'546.27		197'120.18
Correction de valeurs des créances sur livraisons et prestations	-30'900.00		-21'000.00		-9'900.00
Créances sur livraisons et prestations	586'766.45	23.6	399'546.27	15.7	187'220.18
Dépôt de garantie UBS	45'294.30		45'294.30		0.00
Autres créances à court terme	45'294.30	1.8	45'294.30	1.8	0.00
Comptes de régularisation des actifs	74'295.04		94'576.40		-20'281.36
Services non facturés	46'360.00		0.00		46'360.00
Comptes de régularisation des actifs	120'655.04	4.8	94'576.40	3.7	26'078.64
ACTIF CIRCULANT	2'420'582.76	97.2	2'504'522.39	98.4	-83'939.63
Actions BETONSUISSE Marketing	10'000.00		10'000.00		0.00
Placements financiers	10'000.00	0.4	10'000.00	0.4	0.00
Mobilier de bureau, équipements	3'300.00		6'600.00		-3'300.00
Installations informatiques	9'000.00		21'200.00		-12'200.00
Véhicules	1.00		2'400.00		-2'399.00
Actifs immobilisés mobiles	12'301.00	0.5	30'200.00	1.2	-17'899.00
Projet Abacus	48'000.00		0.00		48'000.00
Valeurs immatérielles	48'000.00	1.9	0.00	-	48'000.00
ACTIF IMMOBILISÉ	70'301.00	2.8	40'200.00	1.6	30'101.00
ACTIFS	2'490'883.76	100.0	2'544'722.39	100.0	-53'838.63
PASSIFS					
Dettes sur livraisons et prestations	136'550.91		128'353.80		8'197.11
Dettes sur livraisons et prestations	136'550.91	5.5	128'353.80	5.0	8'197.11
Autres dettes à court terme	53'993.27		44'083.78		9'909.49
Autres dettes à court terme	53'993.27	2.2	44'083.78	1.7	9'909.49
Comptes de régularisation des passifs	78'955.30		346'042.60		-267'087.30
Comptes de régularisation des passifs	78'955.30	3.2	346'042.60	13.6	-267'087.30
Capital étranger à court terme	269'499.48	10.8	518'480.18	20.4	-248'980.70
Provision CPT	27'558.72		32'319.27		-4'760.55
Provision projets	540'000.00 ¹		440'000.00		100'000.00
Provisions	567'558.72	22.8	472'319.27	18.6	95'239.45
Capital étranger à long terme	567'558.72	22.8	472'319.27	18.6	95'239.45
CAPITAL ÉTRANGER	837'058.20	33.6	990'799.45	38.9	-153'741.25
Fortune au 1.1.	1'553'922.94		1'391'039.28		162'883.66
Bénéfice de l'exercice	99'902.62		162'883.66		-62'981.04
Fortune au 31.12.	1'653'825.56		1'553'922.94		99'902.62
CAPITAL PROPRE	1'653'825.56	66.4	1'553'922.94	61.1	99'902.62
PASSIFS	2'490'883.76	100.0	2'544'722.39	100.0	-53'838.63

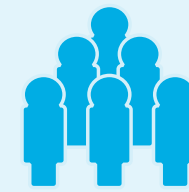
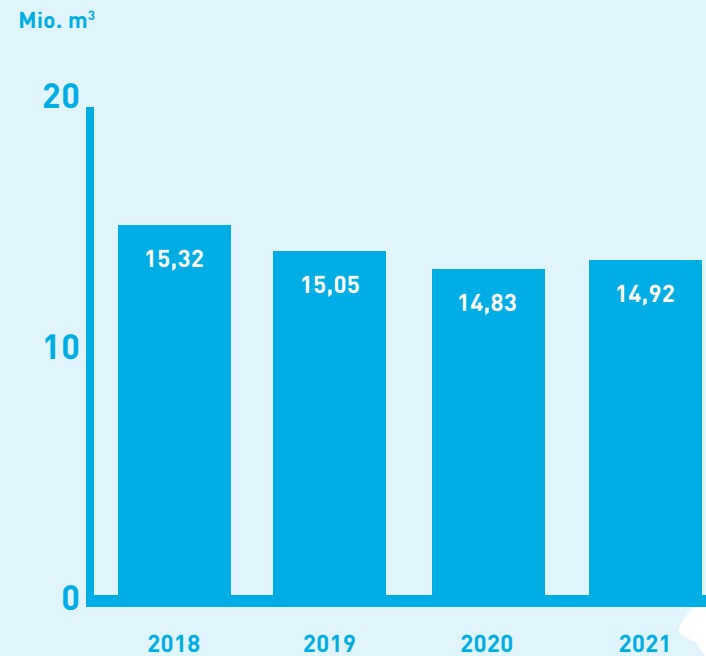
¹ Formation provision nouveau matériel informatique

CHIFFRES ET FAITS SUR LE GRAVIER ET LE BÉTON

Production granulats



Production béton



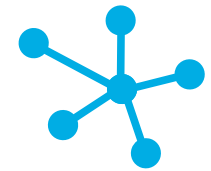
Effectifs env.

4000



Gravières et centrales à béton env.

500



Degré d'organisation de l'ASGB (entreprises des graviers et du béton affiliées)

>95 %



Part des déchets de chantier recyclés env.

90 %



Surfaces naturelles pendant l'exploitation env.

700 ha
(980 terrains de football)



Chiffre d'affaires de l'industrie des graviers et du béton env.

2,3 milliards CHF

Droit et politique

Sept priorités ont été au cœur des travaux politiques, l'accent ayant été mis sur la sécurité d'approvisionnement, l'économie circulaire et la biodiversité.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Contribuer à limiter l'empreinte écologique en fermant autant que possible tous les circuits constitue depuis de nombreuses années un principe d'action majeur de l'industrie suisse des graviers, du béton et du recyclage. L'industrie suisse n'a rien à envier aux pays voisins. Depuis de nombreuses années, plus de 80% des matériaux de déconstruction minéraux restent en circulation. En bouclant autant que possible tous les circuits techniques et biologiques de manière à préserver la valeur et à réduire les émissions, la branche contribue à garantir un approvisionnement durable en matières premières minérales. En outre, l'ASGB estime qu'il est important de promouvoir la valorisation globale par rapport au stockage permanent et de comparer objectivement les alternatives de valorisation au cas par cas. Par exemple, il est important que le comblement des sites d'extraction du gravier ait la même priorité que la valorisation matière, et que l'exploitant soit en mesure d'évaluer la situation au cas par cas.

Instruments pour limiter l'empreinte écologique des ouvrages:

1. Déclaration Environnementale de Produit – critère d'adjudication dans les appels d'offres: avec la norme EN 15804, il existe un système de mesure de la durabilité des ouvrages reconnu et éprouvé à l'échelle européenne, qui est déjà utilisé dans les appels d'offres des pays scandinaves. Le Conseil fédéral pourrait aujourd'hui l'introduire, l'imposer dans le cadre d'appels d'offres et promouvoir ainsi l'économie circulaire de manière coordonnée à l'échelle internationale.
2. Matériaux de construction séparables: ils favorisent le bouclage durable des circuits tout en préservant leur valeur. Les plates-formes correspondantes (p. ex. www.madaster.ch) sont déjà en service.
3. Appels d'offres spécifiques aux propriétés: grâce à des appels d'offres spécifiques aux propriétés plutôt qu'à des types de matériaux, la composition des matériaux peut être adaptée à l'ouvrage en circuit fermé. Cela permet d'exploiter des potentiels de circuits supplémentaires.
4. Planification: le principal effet de levier réside dans la planification de l'ouvrage. Ce potentiel de réussite peut être exploité si l'on parvient à tenir compte de la recyclabilité des matériaux dès la conception de l'ouvrage.

Dans ce contexte, l'ASGB a examiné de près l'initiative parlementaire «Développer l'économie circulaire en Suisse», proposée par la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE-CN). Elle a proposé à

POINTS PRINCIPAUX SUR LE PLAN POLITIQUE ET JURIDIQUE 2022

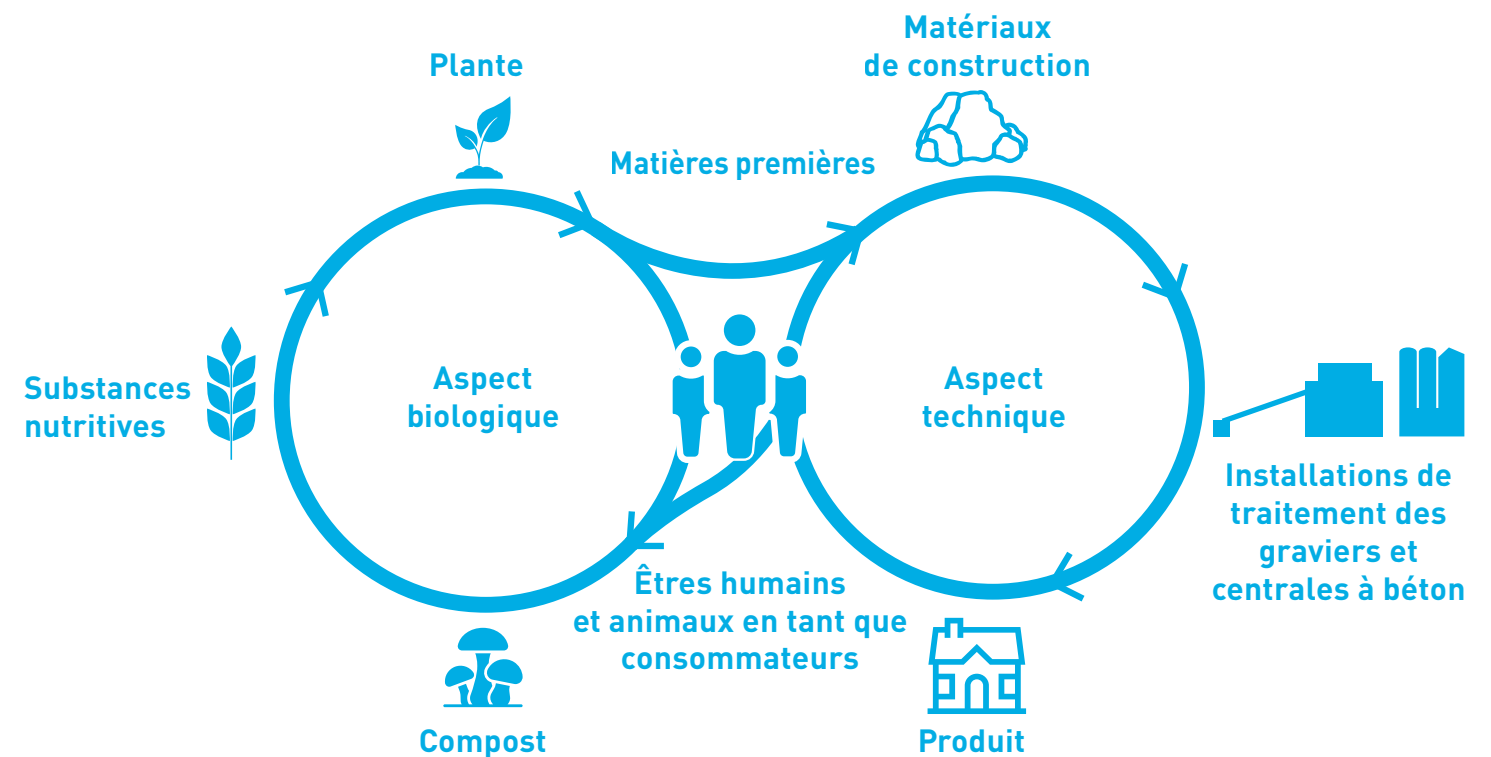
- Économie circulaire
- Sécurité d'approvisionnement: initiative biodiversité, initiative paysage et révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT 2)
- Construction durable: déclaration environnementale des produits selon EN 15804
- Taxe de mise en décharge
- Gestion des sites contaminés
- Droit des cartels
- Salaires 2023

la CEATE-CN plusieurs instruments adaptés pour limiter l'empreinte écologique des ouvrages et a également soumis quelques propositions au projet de loi. Elle a notamment demandé que la valorisation des matériaux d'excavation propres dans le cadre du comblement de gravière se voie accorder la même priorité que la valorisation matière. La CEATE-CN a déposé ce projet au Conseil national le 2 novembre 2022. Les demandes de l'ASGB ont été en partie reprises. Le Conseil national devrait examiner ce projet pour la première fois en plénière au cours du premier semestre 2023. Il sera ensuite transmis au Conseil des États, et la loi révisée devrait entrer en vigueur dans le courant de l'année 2024.

SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT: INITIATIVE BIODIVERSITÉ, INITIATIVE PAYSAGE ET LAT 2

L'ouverture de nouvelles zones d'extraction de gravier devient de plus en plus un tour de force financier et temporel qui comporte de nombreux risques. L'effet Nimby (Not-in-my-backyard) a pour conséquence que les intérêts des riverains l'emportent de plus en plus souvent sur l'intérêt général de la société, ce qui empêche de nombreux projets bien planifiés, proches de la nature et à faibles émissions de voir le jour. Du fait de cette évolution, les zones d'extraction du gravier sont déplacées vers la périphérie et à l'étranger. Il en résulte des transports beaucoup trop longs pour nos produits de masse lourds. L'approvisionnement en matières premières minérales perd de sa qualité écologique et économique. Le taux d'autoapprovisionnement diminue.

L'augmentation des importations de gravier et l'allongement des trajets représentent un problème majeur pour l'environnement et la branche. L'ASGB a eu à plusieurs reprises l'occasion d'expliquer que les longs trajets de produits de masse lourds comme le gravier, les matériaux de démolition ou les matériaux d'excavation sont économiquement et écologiquement ab-



surdes. Il s'agit plutôt d'organiser l'approvisionnement en matières premières minérales au niveau local et de compléter l'approvisionnement en produits de construction par des concepts d'aménagement du territoire et des flux de déchets, ainsi que par des critères de durabilité objectifs, globaux et internationalement reconnus pour les produits de construction.

L'ASGB s'engage en faveur d'un approvisionnement en matériaux économique et écologique. Ce faisant, les travaux liés à l'initiative biodiversité et à l'initiative paysage, y compris les contre-propositions, ont été au premier plan.

- L'initiative biodiversité est rejetée à la fois par le Conseil fédéral et l'ASGB. Il est question d'opposer à l'initiative, comme contre-proposition indirecte, une révision partielle de la loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN). Cette contre-proposition du Conseil fédéral répond en partie aux potentiels d'amélioration exposés par l'ASGB lors de la consultation. Par exemple, les possibilités de participation des particuliers à l'exécution ont été renforcées. Le Conseil national rejette également l'initiative. Il soutient l'idée d'une contre-proposition et propose la création de zones de biodiversité supplémentaires. Ces dernières auraient des critères de protection moins stricts que les surfaces de l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale. Elles ne se concentrent pas uniquement sur l'infrastructure écologique, mais aussi sur l'utilisation actuelle et future. Si le Conseil des États décide d'entrer en matière sur ce projet, de nombreuses questions se poseront à l'ASGB. Il s'agit par exemple de savoir si et comment il est possible de garantir que les utilisations, et en particulier les

nouvelles utilisations, se fassent dans tous les cas sur des surfaces de biodiversité. Autre interrogation: comment éviter que les prescriptions quantitatives du droit international, qui sont en partie inscrites dans la stratégie du Conseil fédéral pour la biodiversité, ne limitent les possibilités d'utilisation, même si le Conseil national renonce à des prescriptions quantitatives au niveau législatif.

- Le Parlement et le Conseil fédéral, tout comme l'ASGB, rejettent l'initiative paysage. Celle-ci prévoit, entre autres, de nouvelles exigences nettement plus élevées en matière d'implantation imposée par la destination pour les installations hors des zones à bâtir. Le Conseil des États propose d'opposer à l'initiative la révision partielle 2 de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) comme contre-proposition indirecte et a élaboré un projet de loi correspondant. Les préoccupations de l'ASGB ont été partiellement prises en compte. Lors de la délibération plénière, le Conseil des États a notamment ajouté, à la demande de Peter Hegglin (Centre/ZG), une nouvelle disposition concernant l'approche de compensation. Celle-ci prévoit d'autoriser, en dehors des zones à bâtir, non seulement les constructions et installations destinées à des utilisations imposées par leur destination, mais également d'autres constructions et installations ayant un lien fonctionnel avec l'utilisation principale imposée par la destination. Par exemple les usines de recyclage ou les centrales à béton sur le site d'extraction du gravier. L'ASGB soutient la disposition proposée. Entre-temps, le Conseil national a décidé d'entrer en matière sur le projet. Il est envisageable que le Conseil des États rediscute des thèmes jugés critiques par l'ASGB, tels que la «priorité pour l'utili-

sation agricole en dehors des zones à bâtir», les «mesures de compensation pour les constructions en dehors des zones à bâtir» et la «prime de démolition», ainsi que de la réglementation proposée par le conseiller aux États Hegglin, à savoir la «construction d'installations ayant un lien fonctionnel avec l'emplacement imposé par la destination en dehors des zones à bâtir».

DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE DES PRODUITS SELON SN EN 15804

L'ASGB entend continuer à contribuer à la réalisation d'ouvrages durables grâce à un approvisionnement bien organisé en matières premières et matériaux de construction. C'est pourquoi elle souhaite une déclaration environnementale des produits pertinente et économique, qui soutienne les maîtres d'ouvrage, les planificateurs, les autorités et l'industrie dans leurs activités entrepreneuriales.

Comme en Suisse, les États membres de l'UE ont fait de la durabilité un critère d'attribution dans leurs législations nationales en matière de marchés publics. Les services d'achat des pays européens exigent donc souvent des soumissionnaires qu'ils fournissent une déclaration environnementale de produit (DEP) selon la norme européenne EN 15804 pour prouver leur durabilité environnementale. Du fait de leur transparence et de leur objectivité, les DEP permettent d'évaluer la durabilité d'un produit de construction. Le règlement européen sur les pro-

duits de construction préconise également d'utiliser la DEP afin d'évaluer la durabilité environnementale. Malgré tout, des divergences subsistent à l'heure actuelle, mais elles devraient être résolues à moyen terme. L'ASGB est favorable à ce que les DEP et la norme EN 15804 occupent, en Suisse, la place qu'elles méritent en raison de leur importance effective, ainsi qu'aux engagements contribuant à renforcer les DEP.

Au 1^{er} novembre 2022, la norme EN 15804+A2:2019 a été incorporée dans le recueil de normes suisses en tant que norme suisse (NS) SN EN 15804+A2:2019 avec préface et annexe nationale (AN).

Dans sa prise de position, l'ASGB a demandé que soient repris les éléments clés de la norme européenne et a rejeté les dispositions créant des entraves aux échanges.

La Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB) est sur le point de publier des recommandations relatives aux acquisitions durables dans la construction. L'ASGB se félicite du renforcement de la durabilité dans le secteur de la construction. Toutefois, le point de départ ne devrait pas être l'approvisionnement, mais la planification. L'effet de levier est beaucoup plus important au début du cycle de production qu'à la fin. De plus, de l'avis de l'ASGB, il est impératif que les recommandations s'alignent sur les engagements internationaux de la Suisse.



TAXE DE MISE EN DÉCHARGE

Après de longs débats, la CEATE-CN a décidé de ne pas intégrer de taxe de mise en décharge dans la révision législative résultant de l'initiative parlementaire «Renforcer l'économie circulaire en Suisse». Au lieu de cela, elle a demandé au Conseil fédéral, par postulat, d'examiner l'instauration d'une taxe d'incitation pour la mise en décharge des déchets de chantier. L'ASGB a eu l'occasion, à plusieurs reprises, d'expliquer les raisons qui, selon elle, justifient l'abandon de la taxe de mise en décharge.

Raisons de l'abandon de la taxe de mise en décharge sur les déchets de chantier:

1. Absence d'effet incitatif – taxe purement fiscale: la taxe est inutile, car selon le rapport 2008 sur les déchets de l'OFEV et l'étude MatCH «Construction» 2016, plus de 80 % de tous les déchets de chantier sont maintenus dans le circuit. L'effet incitatif serait donc tout au plus minimal. Plutôt qu'une taxe d'incitation, il s'agirait d'une taxe purement fiscale destinée à assainir les déficits publics. La taxe d'incitation est donc en contradiction avec le principe de Pareto. Étant donné que plus de 80 % des matières premières minérales sont déjà recyclées volontairement par l'industrie, une part d'au moins 80 % des charges totales serait nécessaire pour exploiter les 20 % restants.
2. En partie contre-productive en ce qui concerne l'empreinte écologique: il ne peut être question de continuer à augmenter les quotas RC déjà élevés, mais il faut investir dans la recyclabilité, l'efficacité énergétique et le caractère écologique global de nos produits. En ce qui concerne la limitation de l'empreinte écologique, la redevance est même en partie contre-productive. Le recyclage des déchets minéraux permet certes de préserver les matières premières, mais, comme on le sait, il génère davantage d'émissions environnementales (utilisation accrue de machines, traitement plus complexe de l'eau, neutralisation des lixiviats nocifs, élimination des fractions résiduelles, besoins accrus en adjuvants et liants pour la fabrication du béton, etc.). En outre, les matières premières minérales sont des produits de masse lourds. Dès lors que l'on dépasse les 40 km de transport, les bilans énergétiques et environnementaux obtiennent de mauvaises notes.
3. Exportations de déchets à l'étranger: afin d'économiser la taxe d'incitation, les déchets de chantier sont plutôt exportés à l'étranger via de longs trajets qui génèrent de fortes émissions.

GROUPE DE SUIVI OLED	
NOM	SOCIÉTÉ
Didier Aeby	Groupe Orllati
Alexandra Fröhlich	CSD Ingénieurs SA
Stefan Geiges	Karl Geiges AG
Joël Gendre	Catellani SA
Daniel Keller	KIBAG Management AG
Urs Koch	Koch AG
Lionel Lathion	Lathion Group SA
Jean Malcotti	Grisoni-Zugg SA
Marguerite Michel-Bersier	Bersier SA
Andreas Moll	Toggenburger AG
Kurt Morgan	KIBAG RE AG
Gerhard Moser	VKB Aargau
Robert Nothnagel	Holcim (Suisse) SA
Sebastian Paratte	CSD Ingénieurs SA
Philippe Peiry	Antiglio SA
Engueran Petit	Cand-Landi
Raffaele Quirici	Toggenburger AG
Luis Ricardo	FAMSA SA
Nicolas Richard	Ronchi SA
Carole Schelker	Impact Concept SA
Martin Sollberger	Vigier Beton Seeland Jura AG
Benjamin Sutter	HASTAG (Zürich) AG
Rudolf Tobler	Logbau AG
Patric Van der Haegen	Eberhard AG
Martin Weder	ASGB
Volker Wetzig	ASGB

GESTION DES SITES CONTAMINÉS

Le Conseil fédéral a proposé qu'à l'avenir les fonds de l'OTAS puissent également être utilisés pour l'assainissement de sites non pollués nécessitant un assainissement. En outre, les cantons doivent être indemnisés de manière forfaitaire pour la mise en œuvre des assainissements, et les indemnités OTAS pour les coûts de défaillance lors de l'assainissement des sites d'exploitation passeront de 40 % à 60 %.

L'ASGB soutient la limitation proposée pour les indemnités OTAS dans le cadre d'enquêtes préliminaires concernant la surveillance et l'assainissement de sites contaminés. Ce train de mesures inclut également le financement d'assainissements de places de jeux et d'espaces verts pollués par les déchets. L'ASGB est d'avis que la gestion des sites contaminés est ainsi fortement encouragée et priorisée dans le temps, ce qui répond à un intérêt public.

«L'ASGB est un partenaire important pour les offices cantonaux de l'environnement. La manipulation appropriée des sols lors de la remise en état de zones d'extraction de graviers et de décharges ainsi que l'engagement de la branche en faveur d'une économie circulaire préservant la valeur sont des contributions importantes aux objectifs de développement durable ambitieux de la Suisse.»

Dr Achim Kayser,
directeur des déchets et des sols, Office de l'environnement de Thurgovie



Elle rejette cependant résolument les mesures d'accompagnement proposées «Aides financières pour places de jeux publiques, espaces verts et jardins pollués de manière diffuse», «Aides financières pour places de jeux et espaces verts déjà assainis souillés avec des déchets», «Indemnités forfaitaires attribuées au cas par cas aux cantons pour leurs charges administratives» et «Augmentation au cas par cas de l'indemnité de subvention en faveur des cantons». Ces mesures fonctionnent selon le principe de l'arrosoir dans différents domaines, posent problème à plusieurs égards sur le plan réglementaire et grèvent financièrement notre branche d'une manière discutable du point de vue de la politique de l'État en imposant de nouvelles charges financières sensibles aux décharges A et B, indépendamment du principe du pollueur-payeur.

DROIT DES CARTELS

Le Parlement a examiné deux interventions majeures. La motion Français «La révision de la loi sur les cartels doit prendre en compte des critères tant qualitatifs que quantitatifs pour juger de l'illicéité d'un accord» et la motion Wicki «Préserver le principe de l'instruction. Le fardeau de la preuve ne doit pas être renversé dans la loi sur les cartels» ont été transmises par le Parlement, contrairement à la demande du Conseil fédéral. La motion Français demande une modification de la loi sur les cartels qui détermine l'élément constitutif de l'accord de

concurrence illicite en tenant compte de critères qualitatifs et quantitatifs. Par la motion Wicki, le Conseil fédéral est chargé de préciser la loi sur les cartels de telle sorte que la présomption d'innocence constitutionnelle s'y applique également. Cela doit se faire notamment en renforçant le principe d'investigation. L'ASGB soutient les deux motions ainsi que leur mise en œuvre rapide, par exemple dans le cadre de la révision en cours de la loi sur les cartels.

ADAPTATIONS SALARIALES

L'ASGB a recommandé à ses membres d'augmenter la masse salariale globale de 2,5 à 3,0% au total, d'accorder à tous les collaborateurs une adaptation salariale générale de 2,0% basée sur le renchérissement et d'utiliser le reste de l'augmentation de la masse salariale pour des adaptations salariales individuelles. Cette recommandation prend en compte le fait que le renchérissement a nettement augmenté par rapport à l'année précédente, mais aussi que les perspectives d'avenir de notre branche pour l'année à venir sont incertaines. En raison principalement de l'excédent croissant de l'offre immobilière et des problèmes d'approvisionnement pour différents produits de construction – malgré les différences régionales –, une stagnation globale du volume d'affaires et une nouvelle intensification de la concurrence par les prix se profilent dans notre branche.

Technique

L'ASGB s'engage à différents niveaux, de la commission des produits de construction aux commissions nationales de normalisation, pour que les questions techniques soient dûment prises en compte et garantir une utilisation durable des matériaux de construction que sont les granulats et le béton. En font également partie la prise en compte de la circularité, de la réutilisation ainsi que du recyclage de ces matériaux.

En participant activement aux comités de normalisation, nous avons la possibilité de faire valoir et de représenter au plus tôt les intérêts de la branche des graviers, du béton et du recyclage. L'ASGB est représentée par différentes personnes dans les comités de normalisation et commissions nationales et internationales suivants:

- Commission fédérale des produits de construction (membre)
- Acquis CPR Transfer (membre)
- «CPR Acquis», expert en famille de produits
- SIA CN 262 Construction en béton (membre)
- SIA CN 262 GT Incendie (membre)
- SIA CN 262 GT Béton (membre)
- SIA CN 262 GT Évaluation de la durabilité de constructions en béton (présidence)
- SIA CN 262 GT Préfabrication (présidence)
- CEN/TC104/SC1 Révision EN 206 (membre)
- CEN/TC 229 Produits préfabriqués en béton (membre)
- VSS CNR 3.1 Granulats (présidence)
- VSS CNR 3.8 Couches non liées et stabilisées (présidence)
- CEN/TC 227 Mélanges traités et non traités aux liants hydrauliques (membre)
- CEN/TC 154 Granulats (membre)

Le cahier technique SIA 2030 s'est imposé pour l'application du béton avec granulats recyclés. Les erreurs d'impression et les ambiguïtés seront supprimées dans un prochain corrigendum. Dans toutes les discussions sur le béton avec granulats recyclés, il convient aujourd'hui de tenir compte du fait que 20 à 30 % de granulats recyclés sont disponibles à l'échelle de la Suisse. Cette proportion augmentera si la construction suisse connaît une croissance plus faible ou nulle. L'avantage de l'utilisation du béton est qu'il peut être recyclé jusqu'à 100 % après la démolition.

Le cahier technique SIA 2042 «Prévention des désordres dus à la réaction alcali-granulats (RAG) dans les ouvrages en béton» a été publié et traite de la réaction des alcalis avec le silicium, qui peut entraîner des dommages sur le béton. Ce mécanisme dépend des conditions environnementales et se retrouve donc spécifiquement dans les ouvrages de génie civil ayant une formule spécifique. Le cahier technique et la norme SN EN 206+A2 exigent des attestations RAG pour tous les bétons de génie civil.

L'ASGB s'engage en faveur d'une évaluation de tous les matériaux basée sur la performance qui offre une garantie maximale de durabilité.

RÉVISION DE LA LÉGISLATION SUR LES PRODUITS DE CONSTRUCTION

Un projet de révision du Règlement Produit de Construction (RPC/CPR) a été publié en mars 2022. Les instruments éprouvés de la législation existante sur les produits de construction seront maintenus. L'approche de performance est complétée par les deux piliers que sont la sécurité des produits et la durabilité. Les déclarations de performance pour les produits relevant du domaine harmonisé restent nécessaires. La durabilité jouera également un rôle essentiel. Un groupe de travail de la Commission européenne a élaboré les critères de durabilité qui devront être déclarés à l'avenir. Ceux-ci s'inspirent de la norme EN 15804. En tenant compte des processus législatifs habituels, l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation dans l'UE est prévue pour 2024/2025. Avec le projet «CPR Acquis», les bases sont jetées au niveau européen pour relancer le processus d'harmonisation des normes techniques.



OLED

Fin février 2022, le Conseil fédéral a publié les modifications de l'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED), y compris l'extension de l'interdiction de mélanger les déchets. Ces dernières années, l'ASGB a collaboré sans relâche au sein de différents groupes d'accompagnement et a continuellement informé ses membres des nouvelles adaptations. L'aide à l'exécution «Matériaux de déconstruction minéraux» devrait être mise en consultation en 2023. L'ASGB a été invitée à participer au groupe de travail correspondant de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Elle s'est notamment engagée pour que l'interdiction de mélanger soit précisée de sorte à se rapporter à la dilution de polluants et que, pour obtenir des propriétés techniques, il soit possible d'ajouter aux produits RC jusqu'à 20 % de gravier provenant de sources primaires. Elle a également œuvré pour l'interdiction du RC-A, les mélanges d'asphalte et de gravier produits sur le chantier pouvant toujours être préparés sur le chantier et recyclés, par exemple comme matériau de nivellement, et pour qu'une autorisation soit exigée pour les installations de préparation sur les chantiers en cas de durée d'exploitation plus longue. L'ASGB est confiante dans le fait que le texte législatif final tiendra compte des préoccupations de la branche. Dans le cadre de l'aide à l'exécution «Boues issues du secteur de la construction», le traitement des boues provenant des graviers a également fait l'objet d'intenses débats. Cette aide à l'exécution devrait être publiée très prochainement.

UNE CONSTRUCTION DURABLE – DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE DES PRODUITS

Dans le cadre de sa stratégie de développement durable, l'ASGB s'engage pour que les matériaux de construction recyclés s'établissent comme équivalents à ceux provenant de sources primaires et soient utilisés à chaque fois qu'ils satisfont aux exigences techniques et permettent de préserver les ressources. En outre, il convient d'utiliser des matériaux de construction qui sont réutilisables et recyclables. Chaque matériau de construction doit être utilisé de manière à produire une empreinte écologique minimale sur la durée de vie de l'ouvrage.

La prise en compte de l'impact environnemental d'un produit doit se faire au moyen de déclarations environnementales de produits (DEP), selon la norme EN 15804 (cf. rapport Droit et politique, page 16). Les DEP constituent une documentation complète de l'impact environnemental, qui doit ensuite être évalué par le maître d'ouvrage. Cette évaluation porte également sur les intérêts des objectifs concurrents, tels que la réduction de l'utilisation des sols et des émissions de CO₂. Le respect des exigences du label se focalise souvent sur un seul paramètre; il est plus pertinent de procéder à une optimisation sur l'ensemble du cycle de vie d'un objet. C'est pourquoi l'ASGB met à la disposition de ses membres, à compter de 2022, des DEP moyennes selon la norme SN EN 15804. Celles-ci passeront à la norme SN EN 15804+A2 en 2023 et tiendront compte des normes et bases de données actuelles.

Inspectorat

L'année dernière, nous avons enfin pu organiser de nombreuses formations en présentiel, et toutes les inspections ont été effectuées sur site. Cette évolution se profilait déjà lors de la conférence des inspecteurs qui s'est tenue à Olten, à la mi-mars. Même si le nombre de participants n'a pas encore atteint le niveau des années précédentes, de nombreux représentants des pouvoirs publics ont été accueillis. Il a également été possible de prendre convenablement congé des inspecteurs qui ont quitté leurs fonctions entre 2019 et 2021. Pour l'année 2023, aucune prise de fonction ni aucun départ ne sont prévus au sein de l'équipe d'inspecteurs.

En 2022, les 28 inspecteurs ont inspecté au total 525 entreprises et évalué 768 sites d'exploitation et de recyclage. La plupart des entreprises remplissaient les conditions requises pour réussir l'inspection. 23 entreprises n'ont pas réussi l'inspection (contre 20 l'année précédente). Les principaux manquements peuvent être résumés comme suit:

- autorisation manquante ou expirée;
- non-présentation d'analyses des matériaux des produits RC ou mauvais résultats;
- qualité médiocre des matériaux de remblayage;
- trop de points négatifs (rejets de l'eau de lavage du gravier non conforme, travaux liés au sol insuffisants, etc.).

En 2022 également, des inspections inopinées ont été effectuées dans certains cantons. Dans l'ensemble, elles ont également donné des résultats positifs. La qualité des matériaux de remblayage reste la principale source de réclamations.

INSPECTEURS 2022

NOM	ENTREPRISE
Didier Aeby	Orllati Management SA
Christoph Bärtschi	KIBAG Management AG
Dominik Belser	Technical Competence Center (TCC)
Marc Biedermann	Biedermann Unterhalt & Vertrieb
Erich Binz	Kies AG Aaretal (KAGA)
Andres Blank	inspecteur indépendant
Reinhard Brändle	inspecteur indépendant
Florence Capelli	inspectrice indépendante
Conrad Deflorin	inspecteur indépendant
Adrian Dobler	Marti Resources AG
Laurent Dorthé	Gravière de la Claie-aux-Moines SA
Patrick Gasser	KIBAG Kies Edlibach AG
Joël Gendre	Catellani SA
Jean-Paul Grin	inspecteur indépendant
Jürg Klages	BKP Chur AG
Peter Kuhnenn	ASGB
Gion Lenz	Kieswerk Bovas AG
Philippe Peiry	Antiglio SA
Remo Renfer	ASGB
Walter Rutz	Steinbruch Starkenbach
Paola Schafer	Grisoni-Zaugg SA
Markus Schenker	ASGB
Adrian Schmid	Volken Beton AG
Daniel Schüpbach	Messerli Kieswerk AG
Hans-Jakob Suter	Suter Technik
Stefan Tresch	Seeverlad + Kieshandels AG (SEEKAG)
Volker Wetzig	ASGB
Rolf Zuberbühler	RZ Geokonzepth GmbH



Pour la première fois, l'ASGB a été mandatée par les autorités pour inspecter une installation de lavage des matériaux d'excavation à l'aide d'un nouveau catalogue de questions. Celui-ci a rencontré un écho positif auprès des entreprises et des cantons. Il a donc été décidé de l'introduire à grande échelle.

La collecte de données quantitatives via RESSIS continue d'évoluer positivement. La plupart des responsables d'entreprises se sont habitués à la solution informatique. Ce n'est qu'en cas de flux de déchets internes très complexes que l'assistance est encore sollicitée, toutefois dans un cadre supportable pour l'office central. En revanche, le premier téléchargement des données sur les déchets dans le portail «eGovernment DETEC», en abrégé «eGov», s'est révélé fastidieux. Il s'est avéré que les données exportées de RESSIS n'ont pas pu être téléchargées lors de la première tentative, en partie en raison d'erreurs d'exportation et de configurations erronées dans le portail fédéral. Enfin, d'importantes adaptations ont été nécessaires de la part de l'ASGB et des autorités cantonales.

CANTONS AVEC LESQUELS L'ASGB A CONCLU UN CONTRAT D'INSPECTORAT (CANTONS SOUS CONTRAT):

- Argovie (depuis 1981)
 - Appenzel Rhodes-Intérieures (depuis 2000)
 - Berne (depuis 1980)
 - Fribourg (depuis 2021)
 - Grisons (depuis 2002)
 - Lucerne (depuis 2002)
 - Obwald (depuis 2015)
 - Schaffhouse (depuis 1995)
 - Schwyz (depuis 1991)
 - Soleure (depuis 2004)
 - Saint-Gall (depuis 2004)
 - Thurgovie (depuis 1999)
 - Vaud (depuis 2008)
 - Valais (depuis 2008)
 - Zoug (depuis 2000)
 - Zurich (depuis 2001)
-
- Principauté du Liechtenstein (depuis 2007)



Sécurité au travail et protection de la santé

En début d'année, la protection contre le coronavirus constituait aussi une priorité. Pour participer en présentiel à la formation des coordinateurs, la présentation d'un certificat Covid était obligatoire. Toutes les personnes qui n'ont pas pu participer en présentiel se sont connectées en ligne. À la mi-juin, six formations de coordinateurs ont été organisées avec un total de 250 participants. Les thèmes abordés comprenaient le management cohérent, la nouvelle ordonnance sur les travaux de construction 2022, une rétrospective de la pandémie 2021, l'aptitude médicale et les nouveautés 2022.

Le 3 février, la CFST a recertifié la solution de branche n° 8. Celle-ci se compose désormais des branches de l'industrie des graviers et du béton, des pompes à béton ERFA, d'asphalt-suisse, du recyclage des matériaux de construction ainsi que de l'industrie de la céramique et de la terre cuite.

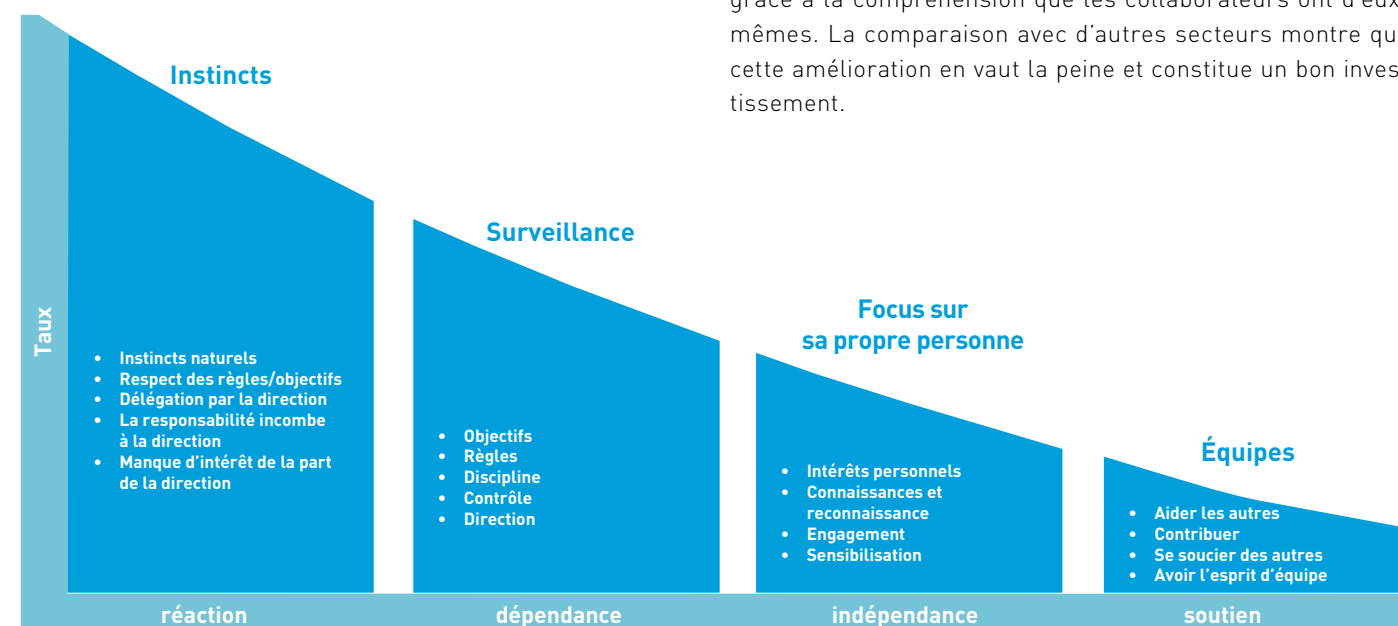
Le 26 avril, le cours de base pour les nouveaux coordinateurs a été dispensé pour la dernière fois sur une journée. 27 futurs coordinateurs y ont participé. Le cours de base a été révisé et s'étalera dès 2023 sur deux jours. Entre le printemps et l'automne, certaines entreprises ont chargé la solution de branche d'organiser des formations pour les collaborateurs et les cadres.

Pendant l'année sous revue, des inspections de sécurité ont été effectuées dans les entreprises affiliées à la solution de

branche. Les retours d'information montrent que les installations sont en bon état technique. C'est certainement l'une des raisons pour lesquelles le nombre d'accidents du travail a légèrement diminué par rapport à l'année précédente. Ce résultat est toutefois éclipsé par un accident du travail mortel.

Les heures d'arrêt pour accident du travail et pour maladie ont augmenté par rapport à l'année passée. Les chiffres des absences de l'industrie des graviers et du béton restent supérieurs à la moyenne suisse de la population active. Il peut être conseillé d'appliquer la courbe de Bradley au sein de l'entreprise afin d'analyser les raisons des absences et les moyens de les réduire. Cette courbe met en évidence le lien entre les accidents et la culture d'entreprise. Elle sert à évaluer la culture de sécurité et présente les possibilités d'optimisation du statu quo. Pour simplifier, la courbe de Bradley montre l'évolution possible de la culture de sécurité de l'entreprise, d'une approche réactive au départ jusqu'à l'objectif final: la sécurité au travail et la protection de la santé ne relèvent plus uniquement de la responsabilité de la direction, mais les collaborateurs assument indépendamment les uns des autres des responsabilités d'abord pour eux-mêmes, puis pour les autres.

Les résultats des inspections de sécurité montrent que la majorité des collaborateurs des entreprises respectent les règles édictées par la direction. Il s'agit de passer à l'étape suivante, celle d'une sécurité au travail de la responsabilité de chacun, grâce à la compréhension que les collaborateurs ont d'eux-mêmes. La comparaison avec d'autres secteurs montre que cette amélioration en vaut la peine et constitue un bon investissement.



Comportement conforme à la sécurité et motivation: la courbe de Bradley – le moyen de réduire au maximum les accidents

Formation continue et séminaires

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale de l'ASGB s'est tenue les 13 et 14 mai 2022 à l'hôtel Radisson Blu à Andermatt. Elle a été organisée sous l'égide de Franzsepp Arnold, ancien membre du comité de l'ASGB. Environ 300 représentant(e)s des membres affiliés à l'ASGB et des 16 associations cantonales ont participé à l'événement. L'assemblée générale a été informée des dernières évolutions dans la branche et au sein de l'association et, pour ce qui est des questions formelles, a suivi les demandes du comité. Au nom du canton d'Uri, Roger Nager, conseiller d'État et directeur de la construction, a souhaité la bienvenue aux personnes présentes. Matthias Pöhm, formateur rhétorique / conseiller d'entreprise, a fait une présentation à la fin de l'assemblée sur le thème «Comment devenir un leader d'opinion et savoir se montrer convaincant».

SESSION D'AUTOMNE

Plus de 120 personnes ont participé à l'assemblée d'automne du 21 octobre 2022 sur le thème de l'économie circulaire dans l'industrie des matériaux de construction. Des représentants d'entreprises, d'offices fédéraux, de hautes écoles et d'associations nationales et étrangères ont contribué par leurs exposés à un échange d'idées intéressant et inspirant. Les thèmes abordés étaient notamment la durabilité dans la construction routière, la durabilité dans le bâtiment, les coûts du cycle de vie, la gestion durable des matériaux d'excavation, les contribu-

tions de l'industrie des graviers et du béton dans le domaine de la construction durable et la contribution de l'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED) à la durabilité.

CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS ET DIRECTEURS

La Conférence des présidents et directeurs s'est tenue le 12 mai 2022. Les associations cantonales ont présenté à cette occasion les principales affaires cantonales. En outre, les participant(e)s ont échangé des informations sur les projets politiques, nationaux et cantonaux actuels concernant la branche. L'ASGB a également fourni des informations sur la stratégie de l'association. Les thèmes de l'OLED, de la directive sur la remise en état des sites, des DEP, de l'initiative paysage, de l'initiative biodiversité et d'autres activités ont également été au cœur des discussions.

COURS ASGB «MANIPULATION APPROPRIÉE DU SOL DANS LES SITES D'EXPLOITATION ET LES DÉCHARGES»

Pendant l'année sous revue, des formations sur le sol ont été proposées aux machinistes et aux responsables de site en allemand et en français. Les contenus de ces cours reposent sur la directive de remise en état 2021 de l'ASGB et sont adaptés à la pratique. Le vif intérêt et les retours positifs des participants ont montré que les formations continues sur le thème des sols sont très demandées. Ces formations ont été effectuées à trois reprises dans toutes les régions du pays.



«La durabilité est une attitude. Notre branche est soucieuse de la nature et de ses ressources et agit en conséquence. Gravier, sable et béton de la région, pour la région – les trajets liés au transport sont réduits au maximum, et les déplacements inutiles sont exclus. Après l'exploitation de gravier, le sol est réaffecté à son utilisation initiale, créant ainsi de nouveaux habitats à valeur écologique.»

Monika Hochuli, propriétaire de Hochuli AG

Nature et sol

La protection de la nature et des sols occupe une place de plus en plus importante pour l'obtention d'autorisations d'exploitation. Des mesures contraignantes de protection du sol et de la nature doivent être décrites déjà dans l'étude préliminaire et le rapport d'impact sur l'environnement. Les autorités compétentes en matière d'autorisation ajoutent des obligations aux thèmes liés à la nature et à l'environnement. Au cours de l'année sous revue, l'ASGB a assisté de nombreux membres sur des thèmes liés à la nature et au sol, en matière de planification et d'exécution. La demande de services dans ce domaine a augmenté.

SUIVI ENVIRONNEMENTAL (SER)

Pour l'accompagnement écologique des travaux, la connaissance des documents de planification est essentielle. Souvent, les exigences ne sont pas toutes claires en raison des recouvrements de planifications. De même, il est généralement judicieux de procéder à de légères adaptations des anciennes planifications en fonction des besoins actuels. Lorsque la situation de départ n'est pas claire, l'ASGB s'engage pour trouver une solution largement soutenue par toutes les parties concernées. Pratiquement toutes les réunions ont à nouveau pu se dérouler en présentiel, ce qui a favorisé la coopération avec les entreprises et les pouvoirs publics.

Les interventions annuelles d'entretien des étangs ont été effectuées au cours du semestre d'hiver. Du fait de l'été sec et peu pluvieux, le niveau d'eau de nombreux étangs était très bas, ce qui n'a certainement pas été idéal pour la reproduction d'es-

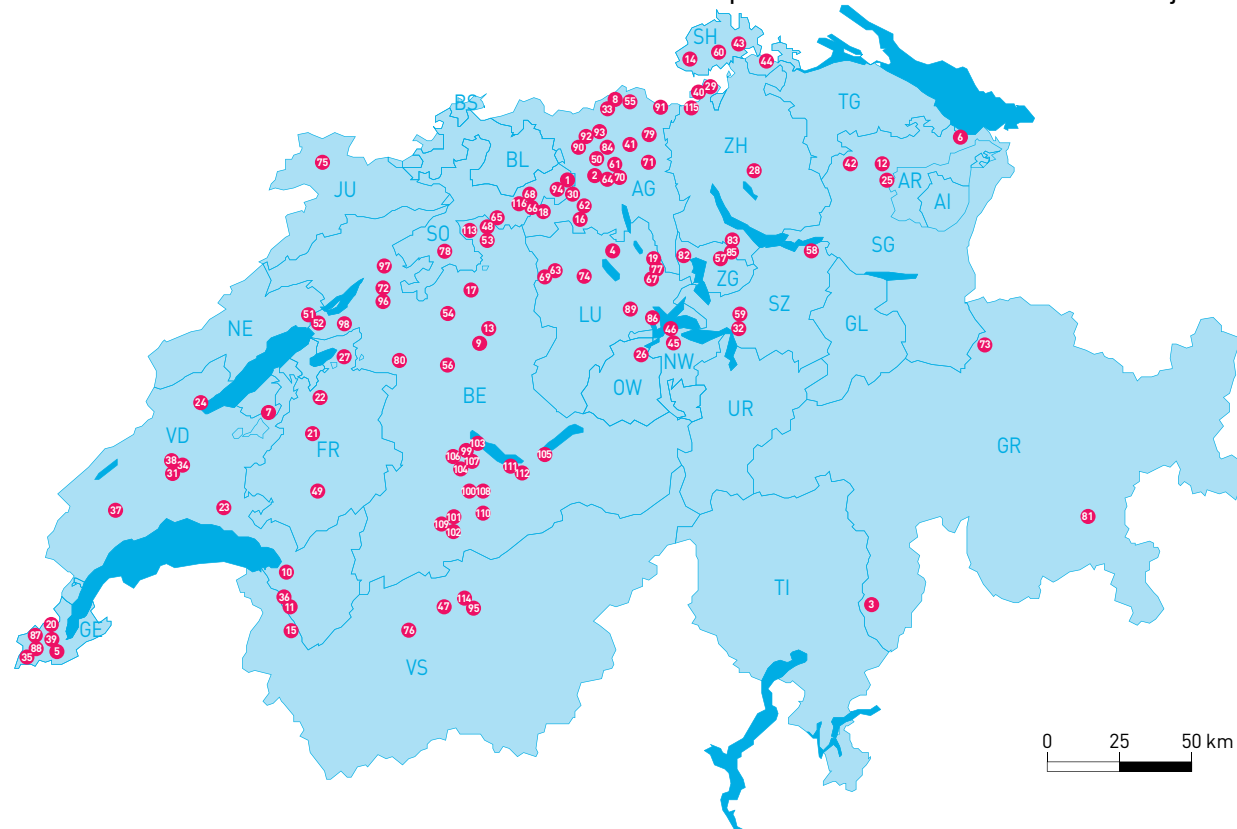


pèces cibles telles que les crapauds calamites et les sonneurs à ventre jaune. Ces conditions météorologiques extrêmes ont pesé non seulement sur la flore et la faune des sites d'exploitation, mais aussi sur les personnes chargées de lutter contre les plantes problématiques. Les groupes (civilistes, chômeurs, migrants) qui, sous la direction de l'ASGB, ont travaillé pendant plus de 100 jours à l'arrachage et à la fauche d'environ 70 sites d'exploitation et d'installations durant le semestre d'été, sous des températures parfois écrasantes, afin de promouvoir la biodiversité, méritent le plus grand respect.



Promotion de la nature

L'exploitation de gravier et la nature vont de pair. Depuis 1997, la Fondation Nature & Economie soutient les aménagements proches de l'état naturel des sites d'exploitation de gravier en collaboration avec l'ASGB. Elle distingue les zones exemplaires en leur remettant un label reconnu à l'échelle nationale. 116 sites d'exploitation de membres de l'ASGB ont déjà été certifiés.



- 1 Aarekies Aarau-Olten AG, gravière de Studenweid, Däniken
- 2 Aarekies Aarau-Olten AG, gravière de Lostorf, Buchs
- 3 Alfredo Polti SA, Gneiss Calanca, Cava Arvico
- 4 Amrein Gebr. AG, gravière de Saffental, Gunzwil
- 5 Bardogaves SA, gravière En Combe, Bardonnex
- 6 Bärlocher Steinbruch und Steinhauerer AG, carrière de Kreienwald, Staad
- 7 Bersier SA, Gravière de Ménières, Ménières
- 8 Birchmeier Bau AG, Buchselhalde Tegerfelden
- 9 Blaser AG, gravière de Kratzmatt/Obergoldbach, Landiswil
- 10 Carrières d'Arvel SA, Villeneuve
- 11 Carrières du Lessus HB SA, Saint-Triphon
- 12 Creabéton Produktions AG, gravière de Burgauerfeld, Flawil
- 13 Emme Kies und Beton AG, gravière de Pfaffenboden, Grünenmatt
- 14 Ernst Hablützel + Co. AG, gravière de Bannen, Wilchingen
- 15 Famsa, carrière de Choëx-Massongex, Massongex
- 16 Fischer AG, gravière d'Unterhüsi/Stolten, Staffelbach
- 17 Fr. Sollberger AG, gravière de Rumendingen, Rumendingen
- 18 Gebr. Hallwyler AG, gravière d'Oberwilerfeld, Rothrist
- 19 Gemeindegewerks Ballwil, gravière de Pfannenstiel, Ballwil
- 20 GESA, Montfleury, Meyrin
- 21 Gravia Gibloux SA, Farvagny
- 22 Gravière de Châtillon SA, gravière Corpataux, Fribourg
- 23 Gravière de la Claiè-aux-Moines SA, Savigny
- 24 Gravière de Sergey SA, gravière des Planches, Grandson
- 25 Grob Kies AG, gravière de Tal, Degersheim
- 26 Guber Natursteine AG, carrière, Alpnach
- 27 Guggler Kies und Immobilien AG, Morat/Ins
- 28 HASTAG, Volketswil
- 29 HASTAG Kies AG, Wil ZH
- 30 Hochuli AG, Källiken
- 31 Holcim (Suisse) SA, Eclépens
- 32 Holcim (Schweiz) AG, Schotterwerk Brunnen
- 33 Holcim (Schweiz) AG, Steinbruch Gabenkopf Villigen
- 34 Holcim Granulats et Bétons SA, cimenterie d'Eclépens, Eclépens
- 35 Holcim Granulats et Bétons SA, gravière des Champs Pointus, Sézéglin
- 36 Holcim Granulats et Bétons SA, Aigle
- 37 Holcim Granulats et Bétons SA, gravière du Cambèze, Bière
- 38 Holcim Granulats et Bétons SA, gravière du Sapelet, La Sarraz
- 39 Holcim Granulats et Bétons SA, Soreval S.A, Maury S.A. Gravière de Sous-Bernex
- 40 Holcim Kies und Beton AG, gravière d'Eichlihu et Ghürst, Hüntwangen

- 41 Holcim Kies und Beton AG, gravière d'Eichrüteli, Mülligen
- 42 Holcim Kies und Beton AG, gravière de Riedenboden/Chalchbühl et Wiesgraben, Kirchberg
- 43 Holcim Kies und Beton AG, gravière de Solenberg, Schaffhouse
- 44 Holcim Kies und Beton AG, gravière et installations de traitement d'Ebnat, Diessenhofen
- 45 Holcim Kies und Beton AG, gravière, Oberdorf
- 46 Holcim Kies und Beton AG, carrière de Zingel, Kehrsiten
- 47 Holcim Praz SA, Sierre
- 48 If AG Kies- und Betonwerk, gravière de Tuberein/Hölzlisacher, Niederbipp
- 49 JPF Gravières SA, Gravière La Tana Grandvillard
- 50 Jura-Cement-Fabriken AG, usine de Wildegg, Möriken-Wildegg/Rupperswil
- 51 Juracime SA, Cornaux, carrière d'argile et cimenterie, Cornaux
- 52 Juracime SA, Cornaux, carrière Roc, Cornaux
- 53 K. + U. Hofstetter AG, gravière de Berken, Berken
- 54 K. + U. Hofstetter AG, gravière de Hindelbank, Hindelbank
- 55 Kalt Kies- und Betonwerk AG, gravière de Rodig, Böttstein
- 56 Kästli AG Bauunternehmung, gravière de Schwarzbach, Rubigen
- 57 KIBAG Kies Edlibach AG, gravière d'Edlibach, Edlibach
- 58 KIBAG Kies Nuolen AG, gravière de Nuolen, Nuolen et parcours de golf, Wangen
- 59 KIBAG Kies Seewen AG, carrière de Zingel, Seewen
- 60 Kies AG Zurzach-Beringen, site de Beringen
- 61 Kies- und Sandwerk der Gemeinde Niederlenz, gravière de Neumatte, Niederlenz
- 62 Kies- und Sandwerk, gravière de Hubel, Schöffland
- 63 Kieshandels AG, gravière de Hübeli, Zell
- 64 Kiespool Süd, gravière de Buech Steiacher, Schafisheim
- 65 Kieswerk Aebisholz AG, Oensingen
- 66 Kieswerk Boningen AG, gravière d'Ischlag/Dreiangel, Boningen
- 67 Kieswerk der Gemeinde Eschenbach, Eschenbach
- 68 Kieswerk Gunzgen AG, gravière de Forenban, Gunzgen
- 69 Kieswerk Hüsli AG, gravière de Steinberg, Hüsli
- 70 Kieswerk Lenzhard, Lenzbourg
- 71 Kieswerk Otto Nottter AG, gravière de Honert, Stetten
- 72 Kieswerk Petinesca AG, Studen
- 73 Kieswerk Untervaz, gravière de Herti et site, Untervaz
- 74 KIGRO AG Gettnau, site d'exploitation de Gishubel-Bubental, Grosswangen
- 75 Lachat SA, carrière de Tchu Moueni, Courtemaîche
- 76 Lathion Carrières et Garages SA, Carrière et décharge «Les Paujes», Grône

- 77 Lötcher Kies + Beton AG, gravière d'Unterhöhe, Ballwil
- 78 Marti AG Soleure, gravière Walliswil
- 79 Merz Baustoff AG, Birmenstorf et Gebenstorf
- 80 Messerli Kieswerk AG, gravière de KWO, Oberwangen
- 81 Montebello AG, gravière d'Ova da Bernina, Pontresina
- 82 Risi AG, gravières Aebnetwald, Aspli et Rütene, Cham
- 83 Risi AG, gravières Chrüzhügel, Sihlbrugg
- 84 Samuel Amsler AG, gravière Degerfeld, Schinznach-Dorf
- 85 Sand AG, gravière de Neuheim, Neuheim
- 86 Sand + Kies AG Luzern, Horw
- 87 SCRASA, Gravière Champ-du-Puits, Satigny
- 88 SCRASA, Gravière Prés-de-Chien, Aire-la-Ville
- 89 Sebastian Müller AG, site d'exploitation de Kulmerau, Rickenbach
- 90 Steinbruch Jakobsberg, Auenstein/Veltheim
- 91 Steinbruch Mellikon AG, gravière de Sporn, Mellikon
- 92 Steinbruch Obereg, Veltheim
- 93 Steinbruch Untereg, Auenstein/Veltheim
- 94 Strabag AG, gravière de Hard-Dulliken
- 95 Theler AG, gravière de Pfy, Leuk
- 96 Vibeton Kies AG, gravière de Chrützwald, Lyss
- 97 Vibeton Kies AG, gravière de Chugelwald/Gryfeberg, Safnern
- 98 Vibeton Kies AG, gravière d'Oberfeld, Finsterhennen
- 99 Vigier Beton Berner Oberland, gravière de Gesigen, Gesigen
- 100 Vigier Beton Berner Oberland, gravière de Grassi, Frutigen
- 101 Vigier Beton Berner Oberland, gravière de Griessene, St. Stephan
- 102 Vigier Beton Berner Oberland, gravière de Grodoey, St. Stephan
- 103 Vigier Beton Berner Oberland, gravière de Kanderdelta, Einigen
- 104 Vigier Beton Berner Oberland, gravière de Kienberg, Wimmis
- 105 Vigier Beton Berner Oberland, gravière de Lüttschindel, Bönigen
- 106 Vigier Beton Berner Oberland, gravière de Reutigen, Reutigen
- 107 Vigier Beton Berner Oberland, gravière de Steinigand, Wimmis
- 108 Vigier Beton Berner Oberland, gravière de Zrydsbrugg, Frutigen
- 109 Vigier Beton Berner Oberland, gravière de Mattenbach, St. Stephan
- 110 Vigier Beton Berner Oberland, SHB Steinbruch und Hartschotterwerk, Blausee-Mitholz
- 111 Vigier Beton Berner Oberland, carrière de Herbrig, Därligen
- 112 Vigier Beton Berner Oberland, carrière d'Oberacher, Därligen
- 113 Vigier Beton Mittelland AG, gravière de Bernerschachen, Attiswil
- 114 Volken Beton AG, gravière de Pfy, Salgesch
- 115 Weacher Kies AG, Weiach
- 116 Wyss Kies + Beton AG, gravière d'Untere Allmend, Härkingen



En outre, l'ASGB a reçu diverses demandes de conférences et de formations, auxquelles elle a répondu en grande partie avec ses propres spécialistes.

SUIVI PÉDOLOGIQUE DE CHANTIER (SPC)

L'été sec a été un atout majeur pour l'exécution des travaux de sol prévus. Les stations de mesure de l'humidité du sol affichaient parfois des valeurs supérieures à 60 centibars, voire tombaient en panne. Du point de vue de la protection des sols, un sol bien ressuyé est un facteur important pour le décapage et les travaux de remise en état. L'ASGB a reçu des mandats supplémentaires dans le domaine SPC, ce qui lui a permis d'apporter un soutien pratique à de nouvelles entreprises pour l'exécution de travaux du sol. L'expertise de l'ASGB a notamment été mise à profit pour l'ensemencement et l'entretien appropriés des stocks intermédiaires de matériaux terreux ainsi que pour la remise en état.

Les connaissances sur la manipulation appropriée du sol dans les sites d'exploitation et les décharges ont également été transmises dans le cadre de formations continues sur mesure destinées aux responsables de site et aux machinistes.

INTERVENTIONS EN GROUPE ET ÉVÉNEMENTS

Après près de deux ans d'interruption, des activités de promotion de la nature avec des adultes ont de nouveau pu être me-

nées. Depuis des années, l'ASGB organise avec des entreprises intéressées des interventions de volontariat pour la nature, dans la gravière. Selon les nombreux retours positifs des personnes participantes, ce type de «volontariat d'entreprise» est apprécié et rapidement complet.

En outre, l'ASGB a pu soutenir des entreprises dans l'organisation de journées «gravières ouvertes». Lors de ces manifestations, les sites d'exploitation ont été présentés aux visiteurs en tant qu'habitats. La plupart des visiteurs ont été surpris par la variété de la faune et de la flore présentes dans cet environnement en apparence inhospitalier.

CERTIFICATS DE LA FONDATION NATURE & ECONOMIE

L'ASGB a de nouveau accompagné de nombreuses entreprises dans l'organisation et la réalisation des recertifications de la Fondation Nature & Economie ou lors de la demande de certifications. Le public est informé des valeurs écologiques des sites d'exploitation grâce aux articles positifs publiés dans les journaux locaux ou aux événements réussis organisés avec les autorités pour la remise des certificats. Pendant l'année sous revue, un autre site d'exploitation est venu s'ajouter aux plus de 100 sites déjà certifiés.



Communication

L'ASGB cultive un dialogue permanent avec les groupes et les personnes ayant un lien avec les gravières, les installations de recyclage et les centrales à béton. La newsletter de l'ASGB, qui est régulièrement envoyée aux parlementaires, aux membres des autorités et aux leaders d'opinion, connaît toujours une évolution réjouissante. La communication externe s'effectue principalement via le site Internet de l'ASGB. En outre, l'ASGB a commencé à renforcer sa présence sur les réseaux sociaux (LinkedIn, Instagram, Twitter et Facebook). Les publications imprimées telles que «ASGB info», le rapport annuel ou les brochures restent très appréciées. Il en va de même pour la revue «DSB», qui jouit d'un lectorat fidèle non seulement auprès de l'industrie, mais aussi chez les pouvoirs publics. Presque toutes les manifestations ont pu à nouveau se dérouler en présentiel. Des visioconférences ont été organisées pour les membres sur différents thèmes tels que «Pénurie d'électricité – possibilités pour les fournisseurs de gravier et de béton» ou «Offres de matériaux liées aux grands chantiers dans le sud de l'Allemagne». Dans l'ensemble, ces formats ont été très appréciés et continueront à faire partie de la communication de l'ASGB. Pendant l'année sous revue, les activités se sont principalement concentrées sur les groupes cibles suivants:

- parlementaires au niveau fédéral et cantonal;
- autorités fédérales et cantonales, en particulier dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'environnement, de la construction, du droit et de l'économie nationale;
- communes, en particulier lorsqu'elles octroient des autorisations pour l'exploitation de matériaux, les décharges et les installations de recyclage;
- hautes écoles;
- associations faïtières et autres organisations leaders d'opinion;
- membres de l'ASGB et associations cantonales.

Les principaux messages de l'année écoulée portaient sur les thèmes suivants:

- La branche des graviers, du béton et du recyclage assure l'approvisionnement du secteur de la construction en matières premières minérales.
- La Suisse est riche en matières premières minérales pouvant être exploitées.
- La branche des graviers, du béton et du recyclage aligne ses activités sur les principes de durabilité.
- Le gravier peut être recyclé plusieurs fois et possède ainsi une longue durée de vie.
- Les gravières sont un milieu de substitution pour de nombreuses espèces animales et végétales autrefois présentes dans les zones alluviales.
- La branche des graviers et du béton est un employeur attractif qui propose aux professionnels des formations continues ambitieuses.

Divers sujets d'actualité politique ont également été abordés. L'accent a été mis sur les thèmes de l'économie circulaire pré-

servant la valeur, la sécurité d'approvisionnement, la biodiversité, la biologie des sols et la construction durable.

Sous l'égide du Réseau ressources minérales Suisse (NEROS), l'ASGB a participé à la conception et à l'élaboration de l'exposition «Materia Helvetica» proposée au Palais fédéral, de février à août. Cette exposition a rencontré un écho positif auprès des parlementaires. Elle présentait notamment l'importance des matières premières minérales pour la Suisse, expliquait le potentiel des roches locales et abordait les défis liés à l'approvisionnement de la Suisse en matières premières locales. Elle a attiré de nombreux visiteurs.

Présidée par le conseiller national Beat Flach (PVL/AG), la Fondation Nature & Economie, créée en 1996 par l'OFEFP (prédécesseuse de l'OFEV), l'ASG (prédécesseuse de l'ASGB) et l'Association suisse de l'industrie gazière (ASIG), a pu en 2022 certifier de nouveaux sites d'exploitation. Les certificats sont aujourd'hui reconnus comme outils de mesure et de communication pour le potentiel écologique des surfaces d'exploitation. En outre, la Fondation a lancé un nouveau module axé sur la certification des zones habitées proches de la nature.

L'ASGB collabore au sein de BETONSUISSE Marketing avec les autres associations responsables, à savoir l'Association suisse de l'industrie du ciment (cemsuisse), l'Association pour les produits suisses en béton (Swissbeton) et l'Association suisse des fabricants d'adjuvants pour béton (FSHBZ). BETONSUISSE s'engage à mettre en évidence l'importance économique et écologique du béton. Les messages importants à cet égard sont la recyclabilité du béton proche de 100%, l'important potentiel écologique, la malléabilité, la capacité de stockage de la chaleur et du froid, la capacité de préfabrication, la facilité d'utilisation dans de nombreuses applications et le rapport coût/bénéfice unique du béton.

Dans le cadre de Greenbuilding, la construction de bâtiments neufs de remplacement a été encouragée comme alternative à la rénovation de bâtiments. De plus, dans le cadre de la déclaration environnementale des produits, respectivement de la norme EN 15804, on a cherché à rendre la discussion plus objective en mesurant et en communiquant les aspects de durabilité correspondants. Mentionnons, à cet égard, l'UEPG Award. Ce prix est décerné tous les trois ans et récompense des projets de développement durable dans les domaines de l'environnement, du progrès social, de la contribution économique, de la communication et de la biodiversité. Le nombre de projets déposés a atteint un record. Au total, 67 projets ont été soumis par 15 pays – dont deux par la Suisse.

Les activités de communication de l'ASGB sont conçues et encadrées par la commission marketing et médias (CMM) (voir rapport page 37).

Collaboration avec les associations faïtières

La Conférence Pierres et Terres (CPT) Suisse (www.kse-cpt.ch) a joué un rôle important en 2022 aussi en ce qui concerne la coordination et l'application des intérêts communs de l'industrie des matières premières minérales. À son tour, elle a organisé diverses manifestations très réussies, telles que des lunchs parlementaires ou des ateliers thématiques, et présenté des prises de position communes au nom de l'industrie suisse des pierres et des terres. Étant donné que pendant deux ans, très peu d'événements ont pu être organisés en présentiel du fait du Covid-19, un besoin de rattrapage s'est fait sentir. Les diverses manifestations ont généralement été très fréquentées. Outre l'ASGB, les associations suivantes participent activement à la CPT Suisse:

- Association suisse de l'industrie du ciment (cemsuisse)
- Association suisse de la pierre naturelle (NVS)
- asphaltsuisse
- Association suisse des carrières de roches dures (VSH)
- Industrie suisse de la terre cuite

La CPT Suisse est présidée par Lionel Lathion, président de l'ASGB. Martin Weder est responsable de la direction. Pendant l'année sous revue, les principales affaires liées à la construction durable concernaient l'économie circulaire, l'initiative paysage et l'initiative biodiversité, y compris les contre-

propositions correspondantes, ainsi que les déclarations environnementales de produits selon la norme EN 15804. Le 8 mars 2022 s'est tenue la rencontre parlementaire et la CPT, au cours de laquelle les thèmes de l'économie circulaire et de la taxe d'incitation ont été abordés. Plus de 20 parlementaires de tous les partis bourgeois du Palais fédéral y ont participé.

Notre association est également engagée dans divers organes de constructionsuisse et dans l'Union suisse des arts et métiers (USAM). Lionel Lathion a été élu vice-président de constructionsuisse et continue de présider le groupe Production et négoce. Franz Sepp Arnold est membre de la Chambre suisse des arts et métiers.

Sur le plan européen, l'accent est mis sur la collaboration au sein de divers organes directeurs et spécialisés de l'Union Européenne des Producteurs de Granulats (UEPG), de l'Association européenne du béton prêt à l'emploi (ERMCO) ainsi que du Conseil Européen des Producteurs de Matériaux de Construction (CEPMC). Des représentant(e)s de l'ASGB collaborent au sein des organes directeurs et spécialisés de ces organisations. Cet engagement contribue à garantir que l'ASGB aura accès à des informations pertinentes sur les derniers développements concernant la branche.

ORGANISME	COMMISSION	DÉLÉGUÉ ASGB
Construction Products Europe (CPE)	CPR Working Group	Volker Wetzig
Construction Products Europe (CPE)	Sustainability Working Group	Volker Wetzig
ERMCO	Comité	Stéphane Pilloud
ERMCO	Sustainability Committee	Volker Wetzig
ERMCO	Technical Committee	Volker Wetzig
UEPG	Comité	Christoph Duijts
UEPG	Health & Safety Committee	Volker Wetzig
UEPG	Technical Committee	Volker Wetzig
UEPG	Environment Committee	Volker Wetzig
UEPG	Economic Committee	Volker Wetzig

Rapports des commissions

COMMISSION POLITIQUE (CP)

La CP s'intéresse au cadre politique et juridique ainsi qu'aux questions d'actualité concernant l'industrie suisse des graviers, du béton et du recyclage. Elle assiste le comité par des prises de position, des notes de service et des expertises, dont certaines sont élaborées en coordination avec des cabinets d'avocats externes. Principales activités de l'année 2022:

- initiative parlementaire sur l'économie circulaire/révision de la loi sur la protection de l'environnement (LPE);
- initiative biodiversité, y compris contre-proposition (révision de la loi sur la protection de la nature et du paysage – LPN);
- initiative paysage, y compris contre-proposition (révision de la loi sur l'aménagement du territoire – LAT 2);
- droit des cartels;
- consultation SIA Annexe nationale à la norme EN 15804.

Le rapport d'activité (page 16) fournit des informations détaillées sur ces opérations. La CP a consacré beaucoup de temps pour la contre-proposition à l'initiative paysage. Elle constate avec satisfaction que la proposition du CE Peter Hegglin (Centre/ZG) a obtenu une nette majorité au Conseil des États. Cette proposition prévoit que les installations ayant un lien fonctionnel avec l'utilisation principale imposée par la destination (p. ex. les installations de béton et de recyclage ou les dépôts de gravier) seront autorisées sur les sites correspondants situés en dehors des zones à bâtir.

La CP a également examiné de près le contre-projet à l'initiative biodiversité élaboré par le Conseil national (révision de la LAT2). Selon le protocole de négociation du Conseil national, la Confédération et les cantons doivent veiller à la mise en place d'un réseau fonctionnel d'habitats naturels et proches de l'état naturel précieux sur le plan écologique (infrastructure écologique). Il se compose d'aires centrales de différentes catégories et de surfaces reliant ces aires centrales de manière fonctionnelle (aires de mise en réseau). Cette infrastructure doit couvrir les aspects de la protection et de l'utilisation. Des interventions futures justifiées par une pondération des intérêts seront également possibles. Par exemple, pour les zones de biodiversité d'importance nationale, la protection doit être moins étendue qu'aujourd'hui pour les objets figurant dans l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP) (conservation intacte ou ménagement maximal avec des mesures de reconstitution et de remplacement adéquates). Le projet n'est pas contraignant pour les propriétaires fonciers, mais pour les autorités. L'ASGB a proposé à la Com-

mission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des États qu'en cas d'entrée en matière du projet, les questions relatives aux zones de biodiversité soient réglées au moyen d'un article de loi distinct, afin de définir également les aspects de l'utilité de manière adéquate et pratique.

Par ailleurs, la CP a apporté diverses clarifications aux possibilités de mise en œuvre de la norme EN 15804+A2:2019. Elle a constaté avec étonnement que la norme SN EN 15804+A2:2019, y compris la préface et l'annexe nationale, a été incorporée dans le recueil de normes suisses. À cet égard, elle a initié des clarifications approfondies portant sur la conformité avec la loi fédérale sur les entraves techniques au commerce (LETC) et avec les réglementations des organismes européens de normalisation.

Karin Steiner, qui occupe de nouvelles fonctions au sein d'Holcim, et Jürg Bereuter ont quitté la commission technique le 31 décembre 2022. Michele Casale a rejoint la CP en tant que successeur de Karin Steiner. Il s'est déjà très bien familiarisé avec la CP.

Au nom de la CP
Daniel Schnewly, président



COMMISSION ENVIRONNEMENT (CE)

Deux thèmes ont marqué l'année sous revue de la commission environnement: la remise en question de la sécurité énergétique liée à la guerre en Ukraine, qui a également suscité une forte nervosité au sein de notre branche, et les divers travaux préparatoires liés à la stratégie associative et de développement durable de l'ASGB.

La CE a procédé de nombreuses clarifications afin de soutenir notre branche, en cas de rupture d'approvisionnement énergétique, par des canaux d'information et des outils de mesure. Des séances de questions ouvertes en ligne avec Enerprice ainsi que des informations dans la revue spécialisée de la DSB et le site Internet de l'ASGB ont permis aux membres d'avoir un aperçu des possibilités d'exploitation en cas de rupture d'approvisionnement. Grâce à la nouvelle adhésion de l'ASGB à l'outil Enerprice «mangellage.ch», nos membres ont eu la possibilité de fournir de l'électricité à des partenaires en cas de besoin ou de s'en procurer auprès de partenaires. Heureusement, fin 2022, la probabilité qu'une pénurie d'énergie survenue cet hiver s'est progressivement estompée.

Le programme ProKiBe a également été réactivé pour permettre aux membres de soutenir financièrement leurs mesures de réduction énergétique. Il a été largement utilisé par les entreprises et sera aussi valable en 2023.

Au cours de l'année, la CE a élaboré de nombreuses bases concernant la nouvelle stratégie associative et de développement durable correspondante en aval. En fin d'année, le comité de l'ASGB a adopté la stratégie associative qui sert de socle à la stratégie de développement durable. L'étape suivante consiste à réviser la stratégie de développement durable et à soutenir le comité à cet égard.

La nouvelle commission, constituée l'année dernière, a entretemps trouvé ses marques et constitue un important centre de compétences interdisciplinaire.

Au nom de la CE
Martin Eberhard, président



COMMISSION TECHNIQUE (CT)

La CT surveille et analyse en permanence l'environnement technique de l'industrie des graviers et du béton, en Suisse et dans les pays européens voisins. Dans la suite de ce document, le terme «technique» englobe également toutes les questions relatives à l'évaluation de la durabilité des produits de construction. Les aspects de la durabilité occupent une place prépondérante chez les maîtres d'ouvrage et les producteurs. Afin d'assumer efficacement les tâches correspondantes, des membres se sont engagés au sein d'importants comités techniques en dehors de l'ASGB en Suisse et à l'étranger, afin que l'association puisse représenter l'ensemble des intérêts techniques de notre branche dans un vaste cercle. Cela a permis de faire prendre en compte les avis techniques largement partagés sur le plan national dans les ordonnances, les directives et les normes, notamment dans le cadre de consultations et d'auditions de l'administration fédérale. L'expertise technique de l'ASGB est généralement appréciée.

Les publications de normes sont suivies avec attention et, lorsque cela semble judicieux et approprié, des suggestions représentant l'opinion de l'ASGB sont présentées suffisamment tôt aux commissions de normalisation.

Au niveau européen, les révisions des normes harmonisées régissant la mise sur le marché des produits de construction restent bloquées. Elles ne peuvent donc pas entrer en vigueur dans les recueils nationaux de normes. Au niveau européen, un projet de révision de la législation sur les produits de construc-

tion a été présenté. Il propose de conserver des éléments qui ont fait leurs preuves, mais contient également des propositions très débattues. Des représentants de la CT participent à des groupes de travail pilotes sous la direction de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL). Avec la CT, l'ASGB s'engage en faveur d'un renforcement des recueils de normes. Des normes pertinentes constituent la base d'un processus de construction efficace. Toutefois, les normes doivent également offrir une marge de manœuvre pour l'innovation. La distinction établie par la législation entre la mise sur le marché et l'utilisation des produits de construction se reflète dans les normes et doit être correctement mise en œuvre par les acteurs du marché.

En ce qui concerne le béton avec granulats recyclés, l'ASGB soutient un projet de l'EMPA visant à vérifier et à confirmer les paramètres déterminants pour la définition du «béton selon les propriétés».

Les facteurs influant sur les propriétés de durabilité du béton doivent être identifiés à l'aide d'une analyse de plus de 1200 jeux de données, afin de prévenir d'éventuels dommages. Cela en vue de l'utilisation de nouvelles générations de ciment et d'additifs dans la production de béton. Lancé en 2021, ce projet devrait être achevé au printemps 2023, après l'obtention des résultats de l'essai circulaire de l'ALA sur la résistance au gel et au sel de déneigement. L'état d'avancement des travaux a été présenté à un large public intéressé lors de la réunion de printemps en mars 2022.

En août 2022, les DEP moyennes (déclarations environnementales de produits) vérifiées par l'ASMP ont pu être publiées pour les types de béton selon la norme SN EN 206. Celles-ci sont basées sur les DEP moyennes 2016 pour le ciment. Entre-temps, les DEP moyennes 2021 pour le ciment sont également disponibles. Avec le passage à la norme EN 15804+A2, les DEP moyennes pour le béton seront mises à jour début 2023. Les déclarations environnementales de produits fournissent une large base pour l'évaluation et la comparaison des produits de construction. Lors d'une comparaison, il est essentiel de toujours prendre en compte la durée de vie complète du produit.

La commission technique se compose de douze membres qui représentent notre industrie de manière compétente et représentative.

Au nom de la CT
Daniel Kästli / Volker Wetzig



COMMISSION MARKETING ET MÉDIAS (CMM)

La CMM s'est réunie plus souvent en 2022 qu'au cours des années précédentes. Cela a été nécessaire afin de mettre en place de manière optimale la stratégie des réseaux sociaux, en collaboration avec notre agence externe. En outre, des discussions supplémentaires s'imposaient en ce qui concerne l'engagement de l'ASGB chez BETONSUISSE. La CMM a élaboré des concepts à l'intention du comité.

Elle a aussi accompagné stratégiquement et en termes de contenu les outils de communication éprouvés et réguliers de l'ASGB, que sont le site Internet, les circulaires, le rapport annuel, l'«ASGB info» et la newsletter numérique. De plus, un soutien ponctuel a été apporté pour d'autres activités marketing, pour l'actualisation des documents existants et les priorités de l'association en matière de communication. Autre contribution importante au cours de l'année écoulée: la réflexion conceptuelle et les idées pour l'événement du jubilé 2023 que l'ASGB organisera. Vous trouverez des informations détaillées sur ces travaux à la section «Communication» du rapport d'activité en page 32.

L'évolution stratégique de la communication ainsi que la définition des thèmes, la conception et la rédaction des produits sont restées les missions principales de la commission en

2022. Dans ce contexte, une nouvelle étape a été franchie: la présence de l'ASGB sur les réseaux sociaux a été renforcée et professionnalisée. Une planification de contenu ciblée, basée sur nos messages clés, et la gestion de Facebook, Instagram, LinkedIn et Twitter doivent permettre de consolider encore les efforts de communication de l'association et de la branche. Les premiers retours et résultats sont prometteurs. Il a été convenu de dresser un bilan intermédiaire après six mois et de décider au bout d'un an si et comment l'association doit poursuivre ses activités sur les réseaux sociaux.

Ma première année à la présidence de la commission a été intense, mais très enrichissante et productive. Grâce à sa composition et à sa coopération optimales, la commission fait un excellent travail au service de notre branche. Beat Foser a malheureusement décidé de la quitter pour des raisons personnelles, et je le remercie pour ses longues années de soutien! Nous lui recherchons actuellement un remplaçant adéquat. Tous les autres membres continueront de faire bénéficier la commission de leur expertise.

Au nom de la CMM
Pascal Müller, président



Assemblée générale

L'assemblée générale 2022 de l'ASGB s'est tenue les 13 et 14 mai, à Andermatt. Pour des informations sur cette manifestation, consulter la page 27.



PHOTOS

Couverture	Exploitation de gravier dans le lac de Brienz, Aarekies Brienz AG / © ASGB
Page 18	Préparation de granulats d'asphalte, site de recyclage de Sorens, Grisoni Zaugg SA / © ASGB
Page 21	Site d'exploitation de Corpataux, Gravière de Châtillon SA / © ASGB
Page 22	Matériaux de démolition / © Hansueli Schärer
Page 23	Béton en architecture / © VTT Studio, Shutterstock.com
Page 24	Comblement d'une gravière, site d'exploitation de Sous-Bernex, Groupement Holcim Granulats et Bétons SA / Soreval SA / Maury Gravières SA
Page 25	Inspection d'une carrière / © ASGB
Page 27	Assemblée générale / © ASGB
Page 29	Décapage, Kiespool Nord GmbH, Schafisheim-Staufen / © ASGB
Page 31	Étangs temporaires, Hauri Kiesgruben und Transporte AG, Seon / © ASGB
Page 34	Passeport-vacances, Kieswerk Gunzgen AG, Gunzgen / © ASGB
Page 35	Orchis pyramidal (Anacamptis pyramidalis), HASTAG (Zurich) AG, Wil (ZH) / © ASGB
Page 36	Palais fédéral / © Borisb17, Shutterstock.com
Page 37	Demi-deuil (Melanargia galathea) / © ASGB
Page 38	Poste de travail dans la salle de commande / © ASGB
	Réseaux sociaux / © furrerhugi. ag
	Assemblée générale / © ASGB

MENTIONS LÉGALES

Édition:	Association Suisse de l'industrie des Grapiers et du Béton ASGB Schwanengasse 12 3011 Berne www.asgb.ch
Rédaction:	ASGB et furrerhugi. ag
Conception:	furrerhugi. ag
Impression:	Vögeli AG, Langnau
Tirage:	1940 (allemand, français et italien)



Les produits d'impression certifiés Cradle to Cradle® produits par Vögeli AG.



Association Suisse
de l'industrie des Graviers et du Béton ASGB
Schwanengasse 12
3011 Berne
www.asgb.ch

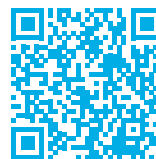
Retrouvez-nous sur:



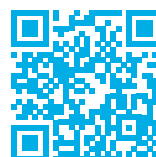
Facebook



Instagram



LinkedIn



Twitter